



CONSEIL D'ARRONDISSEMENT
PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE
DU 7 NOVEMBRE 2022

Le 7 novembre 2022 à 18h00, les membres du Conseil du 9^e arrondissement de Paris se sont réunis sous la présidence de Mme Delphine BÜRKLI, Maire du 9^e arrondissement, en formation de pré-conseil qui a porté sur le point suivant :

- question relative à la pratique cyclable dans le 9^e par M. Marc Delaporte.

Puis, à 18h30, les membres du Conseil du 9^e arrondissement de Paris se sont réunis sous la présidence de Mme Delphine BÜRKLI, Maire du 9^e arrondissement, pour la séance du Conseil du 9^e arrondissement, sur convocation adressée le 28 octobre 2022, conformément aux dispositions :

- de la 2^e partie du Code général des collectivités territoriales, livre V, titre 1^{er}, chapitres I et II ;
- des textes subséquents ;
- du Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.2121 et suivants.

Le caractère public de la séance a été assuré par l'accueil possible du public dans la salle et la diffusion des débats sur le compte Facebook de la Mairie du 9^e arrondissement.

Publication de cette convocation comportant l'ordre du jour a été effectuée à la porte de la mairie et dont procès-verbal de l'affichage a été établi.

Étaient présents : Mme Delphine BÜRKLI, M. Sébastien DULERMO, Mme Adeline GUILLEMAIN, Mme Virginie MERGOIL, M. Jean-Pierre PLAGNARD, M. Jean-Baptiste GARDES, M. Alexis GOVCIYAN, Mme Maud LELIÈVRE, M. Nicolas COUR, Mme Lorraine GAY, Mme Camille VIZIOZ-BRAMI, Mme Frédérique DUTREUIL et M. Pierre MAURIN.

Était excusé : M. Arnaud NGATCHA (pouvoir donné à Mme Camille VIZIOZ-BRAMI).

Sont arrivés en cours de séance : Mme Lorraine GAY (arrivée à 18h34) et M. Sébastien DULERMO (pouvoir donné à Mme Delphine BÜRKLI et arrivée à 19h12).

Sont parties en cours de séance : Mme Adeline GUILLEMAIN (départ à 19h48 et pouvoir donné à Mme Maud LELIÈVRE) et Mme Virginie MERGOIL (départ à 20h42 et pouvoir donné à M. Alexis GOVCIYAN).

Les conseillers d'arrondissement présents formant la majorité des membres en exercice, lesquels sont au nombre de 14, il a été procédé immédiatement à la nomination d'un secrétaire.

M. Jean-Pierre PLAGNARD, ayant obtenu l'unanimité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions.

ORDRE DU JOUR

1. 09.2022.115 Désignation d'un secrétaire de séance.

Mme Delphine Bürkli rapporteure.

2. 09.2022.116 Recours à la procédure d'urgence pour l'adoption d'un ordre du jour complémentaire.

Mme Delphine Bürkli rapporteure.

3. 09.2022.117 Approbation du procès-verbal de la séance du conseil d'arrondissement du 26 septembre 2022.

Mme Delphine Bürkli rapporteure.

4. Informations relatives à l'arrondissement par Mme la Maire du 9^e arrondissement. Rapport mensuel sur la sécurité et la propreté.

5. 09.2022.118 Adoption de l'État spécial du 9^e arrondissement pour l'exercice 2023.

Mme Delphine Bürkli rapporteure.

6. Communication sur le bilan annuel d'activité du comité des usagers des équipements municipaux du 9^e arrondissement de Paris, par M. Jean-Pierre Plagnard, Adjoint à la Maire du 9^e arrondissement.

7. Communication sur le bilan annuel d'activité des conseils de quartier du 9^e arrondissement de Paris, par M. Jean-Pierre Plagnard, Adjoint à la Maire du 9^e arrondissement.

8. 2022.DDCT.64 Subventions (54 000 euros) au titre de l'engagement citoyen et associatif à 16 associations dont les associations Mosaïques 9 (4 000 euros) et Tout autre chose (3 000 euros) sises dans le 9^e arrondissement.

M. Jean-Pierre Plagnard rapporteur.

9. 2022.DDCT.103 Actualisation de la charte du budget participatif.

M. Jean-Pierre Plagnard rapporteur.

10. V.09.2022.121 Vœu à la Maire de Paris, déposé par Delphine Bürkli, Jean-Pierre Plagnard et l'exécutif municipal du 9^e, rattaché au projet de délibération 2022.DDCT.103, relatif à l'actualisation de la charte du budget participatif.

11. 2022.DLH.144 Approbation des éléments financiers au 31 décembre 2021 de la 1^{re} concession avec la SOREQA et avenant n° 16.

M. Jean-Pierre Plagnard rapporteur.

12. 2022.DLH.248 Réalisation au 9 rue du Cardinal Mercier (9^e) d'un programme d'acquisition-amélioration de 21 logements sociaux (13 PLAI - 8 PLUS) par la RIVP - Subvention (2 429 072 euros).

M. Jean-Pierre Plagnard rapporteur.

13. 2022.DLH.258 Garantie par la Ville de Paris d'emprunts à souscrire par la RIVP dans le cadre de travaux d'amélioration et de renouvellement de composants portant sur divers immeubles de son patrimoine.

M. Jean-Pierre Plagnard rapporteur.

14. 2022.DASCO.110 Caisses des écoles - Convention de mise à disposition de moyens et de services entre la Ville de Paris et les caisses des écoles.

M. Sébastien Dulermo rapporteur.

15. 2022.DJS.30 Subventions (108 000 euros dont 4 500 euros pour l'O.M.S. 9) et signature d'une convention pluriannuelle d'objectif avec l'O.M.S. 9 et d'avenants avec 12 O.M.S. **RETIRÉ DE L'ORDRE DU JOUR.**

16. 2022.DSOL.106 Schéma seniors parisiens 2022-2026.

Mme Virginie Mergoil rapporteure.

17. 2022.DJS.138 Subventions d'équipement (32 500 euros) et conventions avec une association gestionnaire d'un foyer de jeunes travailleurs et deux associations jeunesse dont l'association Mosaïques 9 sise dans le 9^e arrondissement.

Mme Virginie Mergoil rapporteure.

18. 2022.DJS.154 Signature des contrats jeunesse de Paris Centre et des 9^e, 12^e, 13^e, 14^e, 15^e, 17^e, 19^e et 20^e arrondissements.

Mme Virginie Mergoil rapporteure.

19. 2022.DSOL.113 Subventions (1 024 824 euros) et avenant relatif au fonctionnement de maraudes d'intervention sociale et de maraudes dotées de compétences interdisciplinaires pour des personnes sans-abri à Paris, dont 254 892 euros à l'association Emmaüs Solidarité qui intervient dans le 9^e arrondissement.

Mme Virginie Mergoil rapporteure.

20. 2022.DCPA.21 Présentation du bilan des délibérations globales portant sur les équipements publics adoptées entre 2015 et 2022, dont la délibération 2022.DCPA.13 - Crèche 11 rue Drouot (9^e arrondissement) - Restructuration - Approbation du principe de l'opération, autorisation de déposer les demandes d'autorisations administratives et de solliciter tout financement extérieur.

Mme Virginie Mergoil rapporteure.

21. 2022.DEVE.88 Subventions (67 280 euros) à 9 associations parisiennes, dont les associations Pulsart et Fair(e) un monde équitable, pour leurs actions d'accompagnement et de sensibilisation à une alimentation durable dans le 9^e arrondissement.

M. Jean-Baptiste Gardes rapporteur.

22. 2022.DVD.131 Plan Vélo 2021-2026 - Autorisation de signature de 6 conventions financières avec la Région Ile-de-France relative à des subventions pour plusieurs aménagements cyclables.

Mme Maud Lelièvre rapporteure.

VŒUX

23. V.09.2022.135 Vœu déposé par le groupe Paris En Commun relatif à l'attribution des logements sociaux dans le 9^e.

24. V.09.2022.136 Vœu à la Maire de Paris, présenté par Delphine Bürkli, Alexis Govciyan et l'exécutif municipal du 9^e arrondissement, relatif à la dénomination d'une rue ou d'un lieu emblématique de l'arrondissement portant le nom de Madeleine Pauliac.

Mme la Maire ouvre la séance par le pré-conseil qui permet à des habitants de s'adresser directement au Conseil. Aucun quorum n'est requis au cours de cette séance de pré-conseil et il n'est procédé à aucun vote. Les débats figurent au procès-verbal de la séance, comme le reste du Conseil, afin de permettre la bonne information de tous. Il y aura ce soir finalement une seule question à l'ordre du jour et il est prévu 10 minutes environ d'échanges. Mme MATTEI, auteur de la 2^e question, vient de prévenir qu'elle ne pourrait pas être là.

Mme la Maire invite M. DELAPORTE à poser sa question relative à la pratique cyclable dans le 9^e.

M. Marc DELAPORTE remercie Mme la Maire. Sa question porte en effet sur la pratique cyclable dans le 9^e, sur la redistribution de l'espace public et sur la réduction de la place de la voiture dans le 9^e. Il se dit choqué par certains aménagements, notamment des pistes cyclables dans des rues qui ne sont pas sûres pour les vélos, par exemple la rue Richer qu'il emprunte tous les jours et dans laquelle il se retrouve face à des camions de 12 tonnes dans un espace restreint. De même, il est très difficile de traverser Saint-Lazare à vélo, pour tous ceux qui travaillent dans l'ouest.

Il se demande également quel est l'intérêt de toutes ces places de parking en surface. Certaines petites rues, telle la rue Condorcet, pourraient être très agréables s'il n'y avait pas de voitures des deux côtés.

Dans la rue du Faubourg Poissonnière où il habite, il est douloureux d'avoir dès le matin des voitures et des klaxons aux heures de pointe.

Il souhaite savoir quelle est la vision de Mme la Maire sur ce sujet, si elle a des projets, et quel est son avis sur le trafic dans le quartier. A-t-elle la volonté de limiter le trafic dans Paris centre et de créer de nouveaux espaces ? En tant que parent de deux enfants, il craint tous les jours qu'ils ne se fassent écraser. Il n'y a pas d'espace où être un peu plus tranquille, et apprécier la ville. Mme la Maire est-elle sensible au fait d'avoir une ville plus aérée, moins bruyante et moins polluée ?

Mme la Maire remercie M. DELAPORTE pour cette question qui lui permet de rappeler son engagement depuis 2014 de promouvoir des aménagements pour apaiser l'espace public, en cohérence avec un territoire de 2 millions d'habitants et des milliers de personnes qui fréquentent cet arrondissement chaque jour. Cet arrondissement est à la fois un arrondissement résidentiel de 62 000 habitants, un arrondissement qui triple sa population dans la journée, avec une dimension touristique extrêmement forte, et un arrondissement commercial, avec le premier pôle commercial européen au niveau du boulevard Haussmann. C'est donc un espace public extrêmement fréquenté. Comment concilier tous les usages et faire en sorte d'améliorer le bien-être des habitants ? C'est le souci principal de Mme la Maire, qui laisse Mme Maud LELIÈVRE répondre sur les différents points.

Mme Maud LELIÈVRE commence par aborder le sujet qui touche tout le monde, à savoir la question des enfants, leur éducation, mais aussi leur protection sur l'espace public. C'est un sujet sur lequel la Mairie du 9^e arrondissement est particulièrement attentive. Le 9^e arrondissement est le seul arrondissement à faire passer chaque année le permis vélo pour tous les élèves de CM2 dans la cour de leur école. L'objectif est de les intéresser à la question de la sécurité dans la rue et de leur permettre de se sentir, dans un avenir assez proche, plus à l'aise dans les déplacements dans la rue. De la même façon, la Mairie a mis en place une bourse aux vélos en début de mandat, dans la cour de la mairie. La dernière édition a eu lieu le 15 octobre 2022 : échanges et ventes de vélo, mais également accompagnement sur la réparation et conseils sur la pratique du vélo. Tout cela visait à accompagner enfants et adultes vers un transfert vers la mobilité. En effet, cela peut être facile pour certains habitants mais moins pour d'autres, notamment ceux qui ont des enfants, quand il s'agit d'emprunter des pistes cyclables. D'autres projets sont en cours, notamment en lien avec les écoles, pour accompagner les enfants dans cet accès à la ville.

Mme LELIÈVRE aborde ensuite de façon plus précise certains points, notamment ce qui a été fait en matière de mobilité douce et de modalités de déplacement non polluants. Elle rappelle qu'a été adopté en 2015 un plan d'amélioration de la pratique cyclable dans l'arrondissement, ayant pour objectif principal la pratique du vélo avec des itinéraires plus directs et plus sécurisés tout en développant une offre de stationnement qui fait partie des problématiques, à savoir trouver un point sûr au départ et à l'arrivée. Tout cela, évidemment, a été bousculé par le COVID. En tout cas, la Mairie a favorisé la pratique cyclable avec le passage en zone 30 d'une grande partie du quartier, et en créant des espaces de rencontre piétons avec des aménagements réalisés dans l'est et dans le centre de l'arrondissement, et en voie d'achèvement dans le secteur Opéra et à l'ouest. La création d'emplacements vélos faisait également partie de ce plan.

Concernant les emplacements vélos, à chaque fois que Mme LELIÈVRE rencontre un promoteur ou des commerçants avec son collègue, M. Jean-Baptiste GARDES, elle reçoit des demandes d'ouverture d'espaces sécurisés pour pouvoir garer les vélos. En effet, chacun le sait, il y a beaucoup de vols. Cela fait donc partie des conditions facilitées pour que les gens puissent prendre leur vélo personnel.

Un travail a également été réalisé sur l'élargissement des trottoirs, comme récemment dans la rue d'Amsterdam, sur le marquage au sol, sur la séparation physique pour la circulation des cyclistes, notamment rue La Fayette. La Mairie a également travaillé en amont des traversées piétonnes parce que, sur certaines voies, le sujet n'est pas uniquement le sujet des déplacements des vélos mais aussi un sujet de sécurité piétons, avec ou sans enfants, pour faire en sorte que tout cela puisse se croiser de manière sécurisée sur l'espace public.

La Mairie a également généralisé des sas à vélo sur les carrefours et implanté des stationnements en vélo, lorsque c'était possible, sur la partie voirie, pour les dégager des trottoirs, notamment sur les trottoirs étroits, sans possibilité d'extension.

La dernière étape qui vient d'être franchie concerne le réaménagement de la rue d'Amsterdam qui sera la première vélorue de Paris. Elle sera inaugurée prochainement. Par ailleurs, rue La Fayette, Mme la Maire demandait depuis des années de créer une piste cyclable sécurisée sur la chaussée afin de libérer l'espace sur les trottoirs et permettre ce meilleur partage de l'espace.

Mme LELIÈVRE rappelle que lors d'un précédent conseil d'arrondissement avait été demandé l'élaboration d'un code de la rue. C'est une question récurrente du Conseil de Paris. Mme la Maire a déposé avec M. Alexis GOVCIYAN une demande à la Maire de Paris pour que l'on accélère sur ce sujet du code de la rue. En effet, cela fait partie des freins qui empêchent un bon partage de l'espace. La Mairie du 9^e arrondissement restera attentive et en reparlera dans le cadre des débats de fin d'année sur le PLU, afin d'insister sur cette question.

En ce qui concerne les questions d'emprise des voitures, la Mairie travaille à faire en sorte que les véhicules ne se garent plus de façon sauvage, à moitié sur les trottoirs et à moitié sur les pistes cyclables, grâce à la mise en place de potelets. En effet, non seulement cela nuit au bon passage des piétons et des vélos mais cela occasionne des affaissements de la chaussée particulièrement coûteux qui obligent la Mairie à un entretien qui ne serait pas nécessaire si tout le monde respectait les règles. La Mairie a demandé à la police municipale d'accélérer les contrôles et les opérations de verbalisation, notamment sur ces véhicules, en ayant une attention particulière sur les axes les plus fréquentés. En effet, ce qui crée des accidents, ce sont les portières de ces véhicules qui s'ouvrent.

Mme LELIÈVRE explique que davantage de pistes aménagées et sécurisées faciliteront le transport de tous par les voies de mobilité douce.

Mme la Maire souhaite compléter les propos de Mme LELIÈVRE. Elle rappelle que, depuis 2014, son souci est d'apaiser et de sécuriser l'espace public, et surtout de le réguler. Il est nécessaire de structurer cet espace public, de mieux le partager, et que les trottoirs soient pour les piétons.

Cela nécessite de travailler sur l'encombrement des trottoirs. Cela veut dire aussi travailler sur les terrasses. Ce sujet est extrêmement global. Le 9^e arrondissement a été le premier arrondissement de Paris à le faire, et d'autres arrondissements ont pris exemple sur lui, comme en atteste le rapport 2019-2020 de l'APUR qui met le focus sur le 9^e arrondissement. En 2014, Mme la Maire a voulu travailler avec les services de la voirie pour que l'on reconsidère la rue comme un espace de partage, ce qui voulait dire moins de véhicules en surface. Ainsi des stationnements en surface ont été transformés en jardinières de pleine terre. En effet, dans un arrondissement central et minéral, on a besoin de vert, de mettre « du vert sur le pavé gris » afin de mieux respirer, ce que la Mairie a commencé à faire en 2014-2015, en premier lieu rue Manuel, puis rue des Martyrs, rue Blanche, place Blanche, rue du Delta, rue de Bruxelles, rue de Montyon... afin d'amener du vert sur du gris, mais aussi pour voir la ville et l'arrondissement autrement.

Mme la Maire souhaite aller beaucoup plus vite sur le projet de la rue de Clichy qui est encore aujourd'hui une autoroute urbaine. En l'espace de quelques années, cette rue est passée de 10 000 véhicules par jour à 13 000 véhicules par jour. Pourquoi ? Parce que le 9^e arrondissement subit des décisions d'aménagement d'autres arrondissements. Quand des aménagements sont faits dans d'autres secteurs de la ville de Paris, le 9^e arrondissement peut se retrouver avec des véhicules de transit qui viennent chez lui. Mme la Maire est extrêmement offensive sur la ZTL, projet de trafic limité à Paris Centre. Quelles sont les modalités de cette ZTL ? Mme la Maire n'a pas du tout envie d'en subir les effets de bord, comme l'arrondissement le subit le dimanche, lorsque les arrondissements 1, 2, 3 et 4 sont fermés à la circulation. Pourquoi le 9^e arrondissement devrait-il subir les reports de circulation ? Et c'est encore pire dans les arrondissements périphériques, les 17^e, 18^e et 19^e, qui vivent dans un nuage de pollution.

Les élections municipales ont eu lieu en 2020 : le bilan que Mme la Maire a présenté aux habitants les a convaincus de lui renouveler leur confiance. Elle fait de ces questions une priorité : adapter la ville et faire en sorte que l'on puisse vivre dans un air respirable. Le 9^e est le seul arrondissement depuis 2018 à avoir pris en compte la question de la qualité de l'air intérieur : capteur CO₂, purificateurs d'air. Elle rappelle ce qui va être fait prochainement à l'école de la Victoire, et les aménagements dans les cours d'école. Quand l'Ademe a publié en 2018 une étude indiquant que, sur les 650 écoles parisiennes publiques, 400 étaient soumises à des taux de pollution inégaux, la Mairie a pris des mesures au plus près du terrain.

Mme la Maire est d'accord avec M. DELAPORTE, il faut aller beaucoup plus vite. Elle rappelle qu'elle-même est habitante du 9^e arrondissement, qu'elle est une citoyenne et une mère de famille. L'aménagement de la rue La Fayette, mis en place en 2011-2012, s'est avéré très vite inopérant : il ne fallait pas mettre des vélos sur les trottoirs, il faut les mettre sur la chaussée. En 2014, lorsqu'elle est arrivée, la Ville lui a dit avoir mis des millions d'euros sur cet aménagement de la rue La Fayette et de la rue de Châteaudun, et qu'elle voulait laisser l'aménagement « vivre ». Or, tout le monde savait que cela n'allait pas fonctionner. L'aménagement de la rue La Fayette, qui est partagée entre plusieurs arrondissements, et de la rue de Châteaudun, représente un budget de 800 000 euros. Il n'était donc pas possible pour le 9^e arrondissement de refaire les travaux.

Mme la Maire le répète, elle veut aller beaucoup plus vite sur l'aménagement de la rue de Clichy, et espère que les travaux vont commencer en avril prochain, pour travailler à un apaisement de cette rue. Elle l'a vu sur d'autres rues qui ont été aménagées, cela change la commercialité, cela change l'ambiance de la rue. M. DELAPORTE évoquait la rue du Faubourg Poissonnière, à la lisière de deux arrondissements, une vraie autoroute. C'est une rue où on ne s'arrête pas, c'est une rue où on ne se promène pas. Mme la Maire en parlait avec la Maire du 10^e arrondissement : il est nécessaire de trouver une solution pour cette rue qui est une rue très étroite et qui est un axe majeur entre le nord et le sud. Elle souhaite qu'il y ait une stratégie globale à l'échelle de la Ville de Paris.

Le Faubourg Montmartre, dans sa topographie, a vocation à être une zone beaucoup plus apaisée et à ne plus être une zone de transit. Mme la Maire a proposé à la Ville de Paris d'y instaurer une Zone de Trafic Limité. En effet, à la mise en place de la ZTL de Paris Centre, elle craint que les rues adjacentes à la rue Bergère deviennent des itinéraires malins pour Waze, le 9^e va ainsi subir du transit en plus. La Ville de Paris rétorque que cela ne représentera que 50 véhicules de plus, ce seront 50 véhicules de trop. On ne peut pas choisir de réduire la rue La Fayette à une seule voie de circulation, avec une piste cyclable et une voie de bus, et dire que le transit va continuer à y passer.

En ce qui concerne la rue de Clichy, la Mairie a pris des décisions extrêmement radicales pour que ce ne soit plus un axe primordial sud-nord. Entendu que ce soit simplement un axe majeur pour que les gens puissent entrer dans le 9^e, mais que ce ne soit plus un accès pour aller à Roissy ou dans un autre lieu du nord de Paris. La rue de Clichy a vocation à être une rue beaucoup plus apaisée, avec des trottoirs élargis, avec de la végétalisation, avec des pistes cyclables et avec des voies de bus.

Aujourd'hui, on entend une polémique sur les transports publics. Or, les aménagements n'ont rien arrangé sur la vitesse commerciale des bus. Si on veut que les gens prennent des transports vertueux, moins polluants et collectifs, il faut que les aménagements suivent. Ces dernières années, les couloirs de bus étaient fréquentés par tout le monde, par les trottinettes, par les vélos, par les VTC, par les taxis, par les livraisons, par les déménageurs.

Comment mieux partager ? En mettant les feux sur les transports collectifs, en faisant en sorte que l'espace soit beaucoup mieux partagé. Mme la Maire insiste sur sa détermination à avancer malgré le contexte budgétaire assez contraint. Ce qui va être fait sur la place Pigalle est dans cette veine. En 2004, il a été décidé de faire une place Pigalle comme elle est aujourd'hui, totalement minérale. Paris ce n'est pas ça.

Il est vrai que le Covid a empêché de mener à bien ces travaux avant et que du retard a été pris. La rue de Clichy était un projet de première mandature mais les travaux de la rue Blanche sont intervenus en 2018 et se sont terminés en 2019. Puis, en raison des élections de 2020, les travaux se sont arrêtés. Ce sont des contraintes frustrantes. En effet, Mme la Maire aimerait aller plus vite. Or, nous sommes en 2022 et chacun se demande quand va commencer l'aménagement de la rue de Clichy.

Mme la Maire est sûre que travailler sur des axes structurants comme ceux de la rue de Clichy, de la rue des Martyrs, de la rue Notre-Dame de Lorette, ou d'envisager de le faire sur le quartier du Faubourg Montmartre, va changer les choses.

Elle comprend cependant que les habitants de la rue du Faubourg Poissonnière subissent le bruit et la pollution.

Elle indique faire partie des rares élus au Conseil de Paris, avec Mme Maud LELIÈVRE et M. Alexis GOVCIYAN, à avoir promu le péage urbain à Paris en 2017 et en 2018, un véritable outil de régulation de la circulation aux portes de Paris.

Le Grand Paris est totalement embolisé, à 30 km à la ronde. Comment travailler sur les flux de circulation ? Laisse-t-on les véhicules traverser Paris du nord au sud ? Il va y avoir le Grand Paris Express, l'A86, la Francilienne, certes, mais c'est à l'échelle régionale qu'il faut réfléchir à tout cela. Il faut se poser la question : qui rentre et à quelle heure ? Qui ne rentre pas ? L'impact social est réel et il faut l'atténuer au maximum en accompagnant ceux qui n'ont pas d'autre choix que de prendre la voiture à acheter des voitures électriques. La congestion urbaine pousse beaucoup de personnes à partir de Paris. Par ailleurs, le bruit est un véritable fléau sur lequel Mme la Maire travaille avec Mme Maud LELIÈVRE.

Mme Frédérique DUTREUIL reconnaît que Paris a été « faite pour la bagnole », pour reprendre le mot utilisé par M. Emmanuel MACRON au Salon de l'automobile. Paris est à l'heure actuelle dans une phase de transition, la mauvaise phase, c'est à dire où un système va en remplacer un autre. En effet, des pistes cyclables avaient été mises en place de manière provisoire, et la crise du Covid a permis à la Maire de Paris d'accélérer son plan de piste cyclable. Cependant, il faut savoir qu'il y a eu une très forte opposition contre ce changement de paradigme, ce changement de vivre la ville, et dans un contexte de transition écologique. C'est allé jusqu'au juridique.

On est actuellement dans une phase de transition : dans le 9^e, des pistes commencent à être pérennisées. Ce sont des projets qui sont envisagés à moyen terme. Tout le 9^e ne va pas être transformé mais on note déjà des transformations notables en termes d'espace et en termes d'enlèvement de voiture. Par exemple, les rues aux écoles qui, désormais, ne sont plus accessibles aux voitures. On essaie d'occuper les places de parking, de s'en servir, que ce soit utile et que l'espace public soit au bénéfice des habitants.

Mme Frédérique DUTREUIL partage la critique de M. DELAPORTE quand il dit qu'il y a des voitures de chaque côté d'une petite rue. Cela sera à terme amené à disparaître car ce n'est plus possible. Les Parisiens ont besoin d'espace pour les mobilités douces. On l'a vu avec la crise du Covid, beaucoup de familles sont dans des espaces très restreints, et pour les enfants, vivre dans 30 m² n'est pas tenable. Ils ont besoin d'avoir en bas de chez eux un espace végétalisé pour pouvoir jouer. On est en effet dans une période de transition inconfortable pour tout le monde.

Mme la Maire revient sur la rue Richer, lorsqu'il a été question de mettre le marquage au sol. Elle préfère avoir des pistes sécurisées où chacun ait son espace.

Mais il lui a été dit que ce n'était pas possible parce qu'il passait moins de 7 000 véhicules par jour dans la rue Richer et que la réglementation imposait en dessous de 7 000 véhicules par jour un marquage au sol. Cette réglementation parisienne doit évoluer.

Il faut changer ses habitudes, s'adapter et accompagner au mieux les habitants dans les usages, qu'ils ne considèrent pas que c'est une punition ou une entrave à leur liberté, et que leur cadre de vie soit amélioré. Il faut les aider à se transporter en toute liberté et sans entrave.

M. Marc DELAPORTE constate que Mme la Maire connaît bien ces sujets et l'encourage à travailler dessus.

Mme la Maire estime difficile d'aborder en si peu de temps un sujet aussi fondamental et stratégique.

Elle propose d'arrêter le pré-conseil et de dire à Mme MATTEI de venir à la prochaine séance pour poser sa question.

Mme la Maire ouvre la séance du Conseil du 9^e arrondissement.

DÉLIBÉRATION 09.2022.115 - DÉSIGNATION D'UN SECRÉTAIRE DE SÉANCE.

Rapporteure : Mme Delphine BÜRKLI, Maire du 9^e arrondissement.

M. Jean-Pierre PLAGNARD est désigné à l'unanimité comme secrétaire de la séance du conseil d'arrondissement du 7 novembre 2022.

DÉLIBÉRATION 09.2022.116 - RECOURS À LA PROCÉDURE D'URGENCE POUR L'ADOPTION D'UN ORDRE DU JOUR COMPLÉMENTAIRE.

Rapporteure : Mme Delphine BÜRKLI, Maire du 9^e arrondissement.

En vertu de l'article 6 du règlement intérieur, mais surtout compte tenu de l'importance du sujet, Mme la Maire a souhaité que le Conseil puisse délibérer sur un projet adressé par les services du Conseil de Paris, dans le cadre d'une procédure d'urgence et d'un ordre du jour complémentaire qui a été adressé aux élus mercredi. L'article 6 stipule qu'en cas d'urgence, la Maire peut se prononcer sur l'emploi de la procédure d'urgence et rajouter un ou plusieurs sujets.

Mme la Maire propose de discuter du Schéma parisien pour les seniors. Elle indique avoir rencontré la semaine dernière, avec M. Alexis GOVCIYAN, Mme Véronique LEVIEUX, en charge des seniors à la Ville de Paris, qui a présenté le Schéma parisien pour les seniors, afin que le Conseil ait connaissance de ce texte avant qu'il ne soit présenté au Conseil de Paris la semaine prochaine. Il s'agit de la DSOL.106, le Schéma parisien pour les seniors 2022-2026. Cette délibération sera rapportée par Mme MERGOIL avant le point 15 de l'ordre du jour.

Par ailleurs, un sujet est sorti de l'ordre du jour, il s'agit de la DJS.30, sur les subventions à l'office du mouvement sportif du 9^e. Le sujet sera abordé lors du prochain conseil.

Le Conseil du 9^e arrondissement approuve à l'unanimité le recours à la procédure d'urgence pour l'examen d'un projet figurant sur l'ordre du jour complémentaire.

DÉLIBÉRATION 09.2022.117 - APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT DU 26 SEPTEMBRE 2022.

Rapporteuse : Mme Delphine BÜRKLI, Maire du 9^e arrondissement.

Mme la Maire informe avoir reçu quelques remarques de Mme DUTREUIL qui ont été prises en compte.

Elle met aux voix ce procès-verbal modifié par ces remarques.

Le procès-verbal de la séance du conseil d'arrondissement du 26 septembre 2022 est approuvé à l'unanimité.

INFORMATIONS RELATIVES À L'ARRONDISSEMENT PAR MME LA MAIRE DU 9^e ARRONDISSEMENT.

Mme la Maire apporte quelques informations succinctes sur ce sujet.

Un échafaudage a été installé rue Hyppolyte Lebas. Deux restauratrices et une architecte du patrimoine mandatées par la Mairie du 9^e, la DRAC, et la Région Île-de-France, avec le soutien de la société Bacardi, interviennent à l'angle de la rue Hippolyte Lebas et de la rue des Martyrs, pour des travaux de protection d'urgence des deux fresques de publicité historiques qui datent de 1907 et de 1908. Il s'agit de soins d'urgence avant de faire une restauration plus complète d'ici la fin de l'année, avec la pose de protection en Kevlar dans quelques jours. La campagne de mécénat est lancée afin d'obtenir les fonds nécessaires, près de 300 000 euros, pour restaurer un patrimoine dont les habitants du 9^e sont très fiers. Ils ont en tout cas montré ces dernières années beaucoup d'attachement envers ces fresques qui sont le témoignage d'une époque et de cette vie de quartier du début du 20^e siècle.

Un autre sujet sur lequel la Mairie a beaucoup travaillé en octobre et en novembre est la question du harcèlement scolaire. Mme la Maire a souhaité en faire une grande cause de son mandat et de l'année 2022. Les élèves des écoles élémentaires ont été conviés à la Mairie du 9^e arrondissement pour des ateliers théâtre immersifs, animés par la compagnie Entrées de jeu. La culture est fondamentale sur des sujets de société comme cela. Il est important d'impliquer les enfants et le jeu théâtral les aide à prendre conscience de l'ampleur de ce phénomène. Mercredi, lors de la Journée nationale de lutte contre le harcèlement scolaire, les enfants des centres de loisirs seront conviés à la mairie pour la représentation d'une pièce. En décembre, la mairie accueillera la directrice de l'association « Marion, ta main tendue » pour une conférence avec les parents d'élèves, pour tous ceux qui ont envie d'avoir une information sur ce sujet, afin d'accompagner les adolescents au mieux, travailler sur le harcèlement sur les réseaux sociaux et sur la façon de trouver des solutions à ce phénomène.

Mme la Maire laisse la parole à M. Jean-Baptiste GARDES pour qu'il fasse un point sur l'espace public et la propreté.

RAPPORT MENSUEL SUR LA PROPRETÉ.

M. Jean-Baptiste GARDES fait un point rapide sur la propreté et les différentes actions entreprises depuis le dernier conseil d'arrondissement.

Tout d'abord, les opérations « Grande lessive », ces opérations ciblées sur une rue et faisant appel à des prestataires privés, sous le contrôle de la DPE et grâce à l'enveloppe souple de l'arrondissement : les dernières ont eu lieu rue de Maubeuge, dans le secteur Pierre Sépard, Rochambeau, Mayran et Montholon. Ce matin, c'est dans les rues Cadet, Saulnier et Buffault, que les stickers et les graffitis ont été enlevés, et la rue nettoyée avec un soin particulier. Le 22 novembre, ce sera le secteur Chaptal, Fontaine et Mansart, et le 6 décembre une opération rue Blanche. Ces opérations complètent le travail qui est fait au quotidien par les agents de la propreté. Cela permet de repartir à zéro sur une rue, et ensuite aux habitants et commerçants de faire des signalements, notamment grâce à l'application Dans ma rue, pour relever les dégradations suite à cette remise en propreté de ce secteur. Cela remporte un grand succès, d'après les premières remontées des conseils de quartier et des commerçants.

Deuxième chose, la Mairie a demandé à la Direction territoriale de la propreté d'expérimenter la même concentration des moyens, ponctuellement, avec cette fois-ci les moyens de la Ville, les agents, les différents engins, que ce soient les gloutons qui sont des sortes d'aspirateurs de trottoir, les laveuses, les véhicules d'urgence propreté, pour traiter un secteur en urgence et en concentrant les moyens pendant une demi-journée. Cela permet, toujours dans une logique de réactivité et de réponse aux signalements des habitants et des commerçants, d'être plus efficace et de pouvoir faire une action ponctuelle, avec, cette fois-ci, les moyens de la Mairie. Sont attendus les premiers retours de ces expérimentations qui ont eu lieu dans le quartier nord-est de la rue Thimonnier et de la rue Pétreille. Une partie de ces actions, notamment les Grandes lessives, sont faites sur l'enveloppe souple déjà évoquée plusieurs fois ici. C'est un budget de 505 000 euros qui a été accordé à la Mairie cette année et qui est encore en attente, de la part de la mairie centrale, du budget pour 2023. M. GARDES aimerait pouvoir d'ores et déjà travailler, alors que le mois de novembre est commencé, à définir cette enveloppe. Il a déjà attiré l'attention l'an dernier sur le fait que la Mairie souhaitait continuer sur la dynamique des actions entreprises dans l'arrondissement depuis 2014, d'autant plus que le 9^e arrondissement voit son nombre d'habitants augmenter, avec un développement du tissu commercial et la vie nocturne qui a repris dans certains secteurs. La Mairie a donc des ambitions supérieures pour ce budget par rapport à l'année 2022, ayant consommé tout ce budget, en se réfrénant sur certaines actions qu'elle pourrait faire de façon plus régulière. Les échanges vont se poursuivre avec le cabinet de Mme Colombe BROSSEL sur la définition de cette enveloppe. Pour l'instant, un flou total subsiste auprès des interlocuteurs de la DPE.

Dernier point : le territoire zéro déchet et les actions de la Mairie pour réduire et mieux valoriser les déchets sur l'arrondissement. Un repérage a été effectué la semaine dernière sur les futurs points d'implantation de compostage avec l'association « L'Accueillette », avec laquelle la Mairie développe son partenariat, sur les squares Biscarre, la cité Fénélon, le cours Cadet et peut-être la bibliothèque Chaptal avec laquelle la Mairie échange sur la possibilité d'y mettre un composteur.

Les points d'apport volontaire pour les déchets alimentaires, prévus avenue Trudaine et qui devaient être installés en fin d'année, ont été repoussés à mars pour des questions logistiques de collecte. Le 9^e sera néanmoins le premier arrondissement à recevoir ces points d'apport volontaire. Mme la Maire le demandait depuis de nombreuses années. Il a été demandé que l'on puisse y adjoindre un point d'apport volontaire rue Cadet, rue Milton et au niveau de la cité Fénélon dès le mois de mars, de façon à rattraper le temps perdu.

Enfin, les actions se poursuivent avec l'association Pikpik pour la sensibilisation du quartier Milton sur le « zéro déchet ». Plus de 700 personnes ont été touchées par leurs différentes actions de sensibilisation, après un démarrage un peu lent. La Mairie a désormais bien fixé ses attentes auprès de cette association et de la DPE, et, à partir de février prochain, si ce partenariat est bien reconduit officiellement et budgété au prochain Conseil de Paris, la Mairie du 9^e l'axera sur la mise en pratique, avec l'implantation de composteurs dans les copropriétés. Elle a demandé à l'association de faire un point chiffré des objectifs qu'elle compte atteindre à la fin de cette deuxième année, la première ayant été consacrée à une sensibilisation.

Mme la Maire ajoute que le rapport d'orientation budgétaire de la Ville de Paris est attendu avec beaucoup d'impatience. En effet, cette situation met la Ville dans une position d'insécurité, elle navigue à vue. C'est une période difficile et inédite. Pour la première fois depuis qu'elle a été élue maire en 2014, ce rapport n'a pas été transmis alors que les débats doivent avoir lieu la semaine prochaine. Il sera nécessaire de faire preuve de beaucoup d'agilité et de s'adapter aux nouvelles données.

RAPPORT MENSUEL SUR LA SÉCURITÉ.

Mme Adeline GUILLEMAIN fait un point sur la sécurité. Dans ce domaine, le mois d'octobre qui vient de s'achever a été particulièrement riche et intense.

Un point a été fait ce matin avec Mme la Maire et, pour la première fois, avec le capitaine qui commande la caserne des pompiers. Il a semblé en effet intéressant qu'il soit associé à ce point de sécurité effectué avec le commissaire et la cheffe de la division de la police municipale.

En premier point, Mme GUILLEMAIN aborde l'opération d'évacuation de l'immeuble de bureau situé au 17 rue Saulnier. Les services de la préfecture de Police ont procédé le 19 octobre à l'évacuation de cet immeuble occupé de manière illégale par plusieurs dizaines de personnes depuis le 18 avril 2022, soit pendant près de 6 mois. Elle remercie le commissaire central et M. Mahdi BELBEY pour cette intervention qui s'est déroulée dans le calme, sans aucune violence ni contestation de la part des individus occupant le site. Grâce à la mobilisation de la préfecture de région, cette opération a permis d'accompagner 8 femmes, 5 enfants ainsi qu'une quarantaine d'hommes vers des foyers d'hébergement proches de Paris. 6 hommes ont par ailleurs été placés en rétention administrative. Enfin, 12 individus en situation régulière ont quitté les lieux, vers un centre d'hébergement d'urgence à leur demande.

L'évacuation achevée, la Société Générale, propriétaire de cet immeuble, a effectué les travaux nécessaires pour sécuriser le bâtiment et éviter toute nouvelle intrusion.

Mme la Maire rencontrera à nouveau prochainement les propriétaires pour évoquer l'avenir du 17 rue Saulnier qui nécessite un certain nombre de travaux.

Mme la Maire précise que, pour avoir visité cet immeuble pendant son occupation, les conditions de vie étaient totalement indignes. Certaines mères sortaient après avoir accouché. Il n'était pas possible de laisser les familles dans cet état. Mme la Maire remercie la préfecture de région qui a vraiment travaillé à mettre à l'abri ces femmes, ces enfants et ces hommes. Certains sont partis en centre administratif, mais ils ne sont que 6 sur 60 ou 70. Les autres ont été pris en charge pour avoir un habitat décent. Elle tient à cette précision car elle entend parfois des critiques. Là, les conditions étaient totalement indignes.

Mme Adeline GUILLEMAIN aborde un deuxième sujet, la réunion du 21 octobre consacrée aux nuisances générées par une discothèque, Le Theatro, située au 94 rue d'Amsterdam. Cette réunion s'est déroulée en présence de nombreux riverains qui se plaignaient des conditions d'exploitation de cet établissement, du commissaire et de plusieurs représentants de la police municipale. Le commissaire a rappelé, comme à chaque fois, aux habitants qu'il était primordial d'appeler directement les forces de l'ordre en cas de nuisance, à savoir le 17 et le 3430. Cette procédure permet à la police de se rendre sur place en temps réel et de faire cesser les infractions. Pour rappel, toutes les communications adressées à la police sont enregistrées et consignées. C'est donc un message important à faire passer aux habitants qui parfois interpellent les élus et ne pensent pas à contacter la police et à laisser des traces. Le commissaire a également tenu informés les riverains de la possibilité de déposer des mains courantes pour nourrir les éventuels dossiers de sanction administrative. Les agents du commissariat ont mené 8 opérations de sécurisation dans la rue d'Amsterdam pour lutter contre les nuisances générées par cette boîte de nuit. Ces opérations visibles ont été opérées sur un créneau de minuit à 6h du matin sur 4 jours. Le commissaire a convoqué l'exploitant pour lui rappeler les obligations et la nécessité de prendre des mesures immédiates pour préserver la tranquillité publique, compte tenu des doléances, et, depuis les actions du commissariat, le changement est palpable puisque le personnel de sécurité du Theatro organise les sorties de sa clientèle par petit groupe et les incite à ne pas rester à proximité de l'établissement. Les services du commissariat ont également verbalisé 70 véhicules pour stationnement anarchique dans le périmètre de la discothèque. Ce chiffre est un indicateur de l'engagement du commissariat sur ce sujet. La Mairie reste très vigilante sur la situation de la rue d'Amsterdam qui s'améliore.

Autre sujet, celui des effectifs de la police municipale. Des questions sont souvent posées sur ce sujet. Le 12 octobre dernier, Mme la Maire a saisi par courrier M. Nicolas NORDMAN pour appeler son attention sur ce sujet. Plus d'un an après la création de la police municipale, il apparaît que la division territoriale, dont les effectifs sont aujourd'hui répartis entre deux sites, le 25 rue de Liège dans le 8^e et le 8 rue Bernard Buffet dans le 17^e, souffre d'un manque d'agents pour remplir l'ensemble des missions prioritaires : stationnement gênant, protection des piétons, respect du règlement des étalages des terrasses, et lutte contre les incivilités. En effet, avec deux brigades de journée et une de soirée, la division de la PM du 9^e ne peut compter que sur une moyenne de 36 agents pour assurer quotidiennement la tranquillité des habitants du 9^e.

Dans ce contexte, la Mairie a demandé à M. Nicolas NORDMAN de bien vouloir prendre en compte les spécificités de l'arrondissement dans la répartition des prochaines promotions de policiers municipaux, et d'acter la création d'une équipe de médiateurs propre au 9^e arrondissement. Mme GUILLEMAIN espère que cet appel sera entendu par la Ville de Paris.

Le 12 octobre, Mme la Maire a écrit au directeur de la police municipale, M. Michel FELKAY, afin de l'alerter sur la présence de plus en plus nombreuse des systèmes de chauffage dans les terrasses ouvertes des bars et des restaurants, interdits par la loi depuis le 31 mars 2021, dans le cadre de la lutte contre le réchauffement climatique et dans le contexte de sobriété énergétique auquel tous aspirent collectivement. Elle lui a demandé d'autoriser la division de la police municipale à verbaliser les gérants de débits de boisson qui continuent à chauffer. C'est chose faite depuis aujourd'hui. Dès ce matin, les agents de la police municipale vont pouvoir verbaliser les terrasses chauffées. Les amendes sont assez lourdes, aussi cela devrait être assez rapidement dissuasif.

Enfin, pour terminer, Mme GUILLEMAIN revient sur la fin de la saison des terrasses estivales, le 31 octobre. Cela s'est beaucoup mieux passé que la fois précédente et la plupart des établissements ont démonté leurs terrasses. Il a été demandé à la police municipale de procéder à des missions d'inspection sur certains sites pour s'assurer qu'aucune terrasse estivale ne reste en activité aujourd'hui et jusqu'au 1^{er} avril 2023. Mme la Maire réunira le 10 novembre prochain l'ensemble des services pour faire le bilan de cette saison estivale et tracer les perspectives pour l'avenir. Mme GUILLEMAIN continuera à être attentive à la tranquillité et à la sécurité des habitants du 9^e.

Mme la Maire confirme qu'elle réunira l'ensemble des services, comme elle l'a fait l'année dernière, pour faire le point avec les fonctionnaires, la Direction de la propreté, la Direction de l'urbanisme, la police municipale et le commissariat, de la période estivale et des terrasses. L'an dernier, le nouveau règlement sur les étalages et terrasses de la Ville a donné la possibilité de mettre en place des chartes locales. La Mairie a appliqué très minutieusement cette charte locale dans un certain nombre d'artères du 9^e arrondissement extrêmement fréquentées. Cela a été de nature à apaiser l'espace public. Un nouveau travail va donc être effectué sur ce sujet.

Mme la Maire tient par ailleurs à exprimer sa préoccupation concernant les lignes 8 et 9 du métro, en particulier les stations Grands Boulevards, Bonne Nouvelle et Richelieu Drouot, en raison de la présence de personnes consommatrices de crack. Cela cause des problèmes de nuisance et de sécurité aux usagers du métro et aux habitants du 9^e arrondissement. Mme la Maire est en lien quotidien avec la RATP et avec le commissaire. Un point a été fait sur la question de l'éviction de ces consommateurs de crack et sur leur accompagnement médicosocial. Il ne suffit pas, en effet, de les évincer mais de prendre en charge ces personnes qui sont malades, le crack ayant des conséquences extrêmement graves sur leur santé.

Mme Frédérique DUTREUIL souhaite revenir sur l'occupation irrégulière de la rue Saulnier. Il est regrettable que des personnes soient obligées d'en arriver à cette alternative. Elle souligne que parmi ces personnes, et cela a été évoqué, un grand nombre était en situation régulière. Cela signifie que l'État ne remplit pas son rôle.

Elle aborde ensuite le point concernant le besoin d'effectifs supplémentaires de la police municipale. Elle espère que les élus voteront l'augmentation de la taxe foncière, annoncée par Mme HIDALGO, qui permettra notamment de financer une augmentation des effectifs pour la sécurité des habitants.

Mme la Maire fait remarquer qu'elle n'a toujours pas reçu le rapport d'orientation budgétaire. Elle a entendu dire que la taxe foncière des propriétaires parisiens allait augmenter de 54 %, il faudra voir ce que cela recouvre. Elle craint que la somme récoltée ne serve qu'à combler des dettes, la Ville de Paris étant endettée à plus de 8 millions d'euros.

DÉLIBÉRATION 09.2022.118 - ADOPTION DE L'ÉTAT SPÉCIAL DU 9^E ARRONDISSEMENT POUR L'EXERCICE 2023.

Rapporteuse : Mme Delphine BÜRKLI, Maire du 9^e arrondissement.

Mme la Maire informe qu'en application du Titre I du Livre V du Code général des collectivités territoriales, traitant des dispositions particulières applicables à Paris, Marseille et Lyon, les conseils d'arrondissement doivent délibérer chaque année à cette période de l'état spécial de leur arrondissement. C'est un exercice habituel en novembre, mais Mme la Maire est très embarrassée, pour ne pas dire contrariée, de présenter un budget qu'elle sait totalement insincère. Insincère parce que les services de la Ville, en lien avec l'adjoint aux finances de la Maire de Paris, en ont décidé ainsi. Insincère alors que, ces derniers mois, des propositions avaient été faites de la part du Directeur général des services. Certes, tout le monde est conscient de la gravité de la situation dans le pays et des difficultés budgétaires, c'est d'ailleurs le leitmotiv depuis 2014 : faire mieux avec moins d'argent public. Mais là, la grande difficulté est que le budget que présente la Maire ce soir est intenable. Tel qu'il est présenté, ce budget souligne une volonté de maîtrise de la dépense publique, et c'est vraiment la volonté de Mme la Maire et de M. LEPARLIER d'être au plus près des deniers des Parisiens. Mais ce budget ne saurait être contenu dans le cours de l'année 2023, compte tenu des forts aléas des prix au regard de la crise énergétique, après la crise sanitaire. La France est entrée dans une nouvelle crise dont elle ne connaît pas l'issue.

La construction d'un budget suppose de respecter de grands principes fondamentaux dont celui de la sincérité, érigé par la jurisprudence du Conseil constitutionnel et reconnu par la loi de 2001. Ce principe de sincérité repose sur l'exhaustivité et l'exactitude des informations financières inscrites dans un projet de budget. Or, faute d'accord entre les services de la Ville, ce projet, tel qu'il est présenté, minore les dépenses inéluctables voire obligatoires. La Mairie de Paris a indiqué que ce n'était pas grave, que l'on verrait en juillet 2023 dans le budget supplémentaire, et que les éventuels trous seraient comblés. Avec l'argent de la taxe foncière, s'interroge Mme la Maire ?

À titre d'exemple, en ce qui concerne les crédits inscrits, tout ce qui est électricité, gaz et chauffage urbain, est payé par l'état spécial, pour l'ensemble des équipements de proximité du 9^e.

La ligne de crédit qui doit être votée ce soir est de 975 970 euros. La reconduction est totalement identique par rapport à 2022.

Or, il s'est passé des choses depuis 2022. Lorsque les premières discussions ont commencé en mars 2022 avec les services des finances de la Ville et avec les directions qui gèrent les équipements publics, la Mairie du 9^e a reçu une notification : la hausse des besoins a été estimée à un minimum de 1 619 653 euros, soit une hausse de près de 70 % pour cette même ligne. Ce n'est pas surprenant compte tenu du contexte international. Chacun sait la crise énergétique que traverse l'Europe aujourd'hui.

La Mairie a reçu, en ce qui concerne la Caisse des écoles, le nouveau contrat avec TotalEnergies, passant de 70 euros à 1 200 euros le MWh. On savait donc que cette hausse devait être prise en compte dans le budget 2023. Or, cette prévision, réalisée en mars 2022, n'a pas été révisée depuis.

En cohérence avec l'évolution du prix du gaz et de l'électricité, tous postes confondus et hors rattrapage de l'inflation, ce budget 2023 est donc minoré de plus de 800 000 euros par rapport aux dépenses prévisibles et inéluctables, 80 % de cette somme correspondant à des crédits non-inscrits mais indispensables au titre des fluides : eau des piscines, écoles, crèches, centres d'animation. Cette situation met la Mairie dans une position d'insécurité particulièrement dommageable.

Ces points feront tout particulièrement l'objet, comme tous les autres sujets qui n'ont pas été pris en compte et qui sont détaillés dans la note également que Mme la Maire a fait parvenir aux élus, d'une demande d'inscription de crédits supplémentaires à l'occasion du budget supplémentaire de 2023, afin que les sommes inscrites soient en cohérence avec les besoins réels de l'arrondissement. Cette situation est la même dans tous les arrondissements de Paris. On a minoré les crédits pour les fluides, pour l'électricité, pour le gaz et pour le chauffage urbain.

Pour rappel, le budget d'arrondissement comporte trois dotations, dont la plus importante est la dotation de gestion locale qui comprend les crédits de fonctionnement courant des équipements municipaux inscrits à l'inventaire du 9^e. Cela concerne par exemple les jardinières, évoquées en pré-conseil, ainsi que les fontaines.

La deuxième dotation est la dotation d'animation locale, destinée à l'information des habitants, à l'animation de la vie locale, de la démocratie participative, mais aussi aux interventions motivées par des travaux d'urgence présentant un caractère de dépenses de fonctionnement.

La troisième dotation est la dotation d'investissement, destinée à financer certaines dépenses modérées d'investissement pour les équipements de proximité qui n'auraient pas fait l'objet d'une programmation dans le cadre des investissements localisés (IL) et des investissements d'intérêt localisés (IIL), qui sont à la main des maires d'arrondissements.

Dans un souci de complète information du conseil, Mme la Maire a joint à cette délibération le tableau retraçant les choix de l'exécutif municipal du 9^e dans le cadre des IIL pour l'année 2023, qui sont répartis en deux enveloppes : sur les équipements 1 134 677 euros, et pour l'espace public 668 000 euros.

Concernant les IL, il se tiendra jeudi prochain une conférence de programmation budgétaire avec tous les maires d'arrondissement. Mme la Maire ne manquera pas de communiquer aux élus, lors de la prochaine séance, les arbitrages qui auront été rendus sur cette enveloppe.

Cet état spécial doit être voté en équilibre réel, en dépenses et en recettes. Il sera soumis au Conseil de Paris en même temps que le budget général de la Ville, puisque les ESA sont des annexes du budget général. Mme la Maire a l'honnêteté de dire que, compte tenu de la situation et de l'insincérité de ce budget, l'exécutif du 9^e s'abstiendra lors de ce vote.

Mme Frédérique DUTREUIL rappelle que la présidente du groupe Les écologistes, Mme Fatoumata KONE, avait alerté en septembre dans *Le Parisien* sur l'élaboration du budget 2023. Les écologistes étaient favorables à une augmentation de la taxe foncière et se réjouissent que la Maire de Paris penche en ce sens.

On ne cesse de dire que la Ville de Paris est très endettée, c'est inexact. La valeur patrimoniale de la Ville de Paris dépasse les 30 milliards et son endettement n'excède pas les 12 milliards. C'est un peu comme un particulier qui achète un bien immobilier, qui se serait endetté à hauteur de 30 %, et à qui la banque a prêté car elle estime qu'il pourra payer son crédit. En contrepartie, il a une valeur patrimoniale. Tel est le cas de la Ville de Paris.

Mme DUTREUIL rappelle que les villes, contrairement à l'État, ne peuvent pas emprunter pour des dépenses de fonctionnement. Une ville ne peut emprunter que pour des dépenses d'investissement. Cela veut dire que d'un côté elle a une dette, et que de l'autre côté elle a une valeur patrimoniale. Elle a dans son patrimoine une créance évaluable en argent.

Elle rappelle également que, depuis quelques années, la dotation globale versée par l'État est inférieure à la dépense de péréquation que versent les communes. Qu'est-ce qu'une dépense de péréquation ? Ce sont les communes riches qui versent une somme d'argent pour aider les autres communes.

Effectivement, le budget connaît des difficultés conjoncturelles. La Mairie de Paris a un budget propre, des rentrées propres, notamment la taxe de séjour, ou encore une quote-part sur les cessions immobilières. La crise sanitaire a entraîné une baisse de l'activité touristique qui a impacté les finances, non seulement celles de la Ville de Paris, mais celles de beaucoup de communes qui ont dû investir dans des protocoles sanitaires. On ne peut pas dire que la Ville de Paris est en cessation de paiement. Cela n'existe pas pour une ville d'un point de vue juridique, même si une ville peut rencontrer des difficultés. Dire cela est exagéré.

Mme la Maire se défend d'avoir dit cela.

Mme Frédérique DUTREUIL sait très bien que Mme la Maire n'a pas dit cela mais elle fait remarquer que d'autres l'ont dit. Elle est tout à fait d'accord avec elle sur le fait que les enveloppes aient été minorées et ne tiennent pas compte de cette inflation de l'énergie qui a commencé bien avant la crise de l'Ukraine.

Elle est aussi mécontente qu'elle sur le fait que les premières enveloppes n'aient pas été à la hauteur. Cependant il y aura une régularisation.

Mme la Maire rappelle ce qu'elle a fait dans la rue de Bruxelles et dans d'autres rues de l'arrondissement : restreindre la circulation et mettre de la végétalisation. Ce sont des rues qui nécessitent un entretien. De même, quand on transforme l'école Blanche, l'école de la rue Chaptal, des crédits sont nécessaires pour tailler les arbres, mettre de l'eau. C'est pour cela qu'en 2014, elle avait insisté sur le fait de bien prévoir le budget pour entretenir cette végétalisation. Tout le monde s'accorde à dire que c'est bien entretenu dans le 9^e. La Mairie fait appel à une société d'insertion trois fois par semaine.

L'ESA est quelque chose de très pragmatique, au plus près du terrain. Avec un tel budget, la question est : comment faire ? Que fait la Mairie pendant 6 mois si elle ne peut payer ses factures ? Par exemple, personne ne veut venir au collège Gauguin, car la Mairie ne peut pas faire d'avances. Le principal du collège va-t-il tailler et arroser lui-même ?

Quand la Mairie veut travailler sur des rues apaisées, cela a un coût, et il faut avancer l'argent. Sans argent, il n'y aura rien. Mme la Maire rappelle que 600 000 euros étaient attendus pour 2022. Or, à un mois de la fin de l'année, seuls 100 000 euros ont été reçus.

Tout cela touche le quotidien des gens. Mettre la poussière sous le tapis n'est pas la meilleure solution.

M. Pierre MAURIN remercie Mme la Maire pour ses précisions, notamment sur le fait que l'on n'ait pas tenu compte de la hausse des coûts énergétiques. Cela le surprend. C'est en effet une question qu'il avait posée lors du dernier conseil d'arrondissement. Faire un budget, c'est faire du prévisionnel, tenir compte de la situation économique actuelle. Il est surprenant que ce travail n'ait pas été fait. Des hauts fonctionnaires sont pourtant formés pour faire ce travail. Il est donc surprenant de se retrouver en novembre dans une situation où tout est minoré en disant que ce n'est pas grave, qu'il y aura des dépassements budgétaires et que l'on va continuer à creuser cette situation financière peu brillante. Certes, la Ville de Paris n'est pas en cessation de paiement mais la dette a augmenté. Elle atteint les 10 milliards, contre 4 milliards au moment de l'arrivée de Mme HIDALGO et 2 milliards au moment de l'arrivée de M. DELANOË. Face à cette situation économique difficile, il est indispensable de définir des arbitrages budgétaires. Faut-il augmenter les impôts ? Peut-être faut-il augmenter la taxe foncière, mais il est surtout indispensable de faire un travail de pédagogie, ce que ne fait pas l'exécutif.

Mme la Maire rappelle que Mme HIDALGO avait dit pendant sa campagne qu'elle n'augmenterait pas les impôts, qu'elle n'augmenterait ni la taxe foncière ni la taxe balayage. Deux ans plus tard, elle annonce le contraire, alors qu'en plein Covid, la question pouvait déjà se poser. La crédibilité des élus est sans cesse remise en cause, et là, la Maire de Paris, qui s'est fait élire sur un projet en promettant zéro augmentation de taxes et d'impôts, annonce aujourd'hui une hausse de 54 % de la taxe foncière.

Peut-être que la Maire de Paris a choisi « d'enlever le sparadrap » tout de suite et de miser sur le fait que les gens auront oublié au moment des élections. Elle a décidé de ne pas augmenter progressivement. Certes, le taux de la taxe foncière à Paris est le plus faible de France, mais vivre à Paris implique des contraintes financières. Ainsi, la Maire de Paris a décidé d'y aller à fond en disant que c'est la faute des autres.

M. Pierre MAURIN approuve les propos de Mme la Maire. Il ne pourra que s'abstenir. Cette situation n'est pas tolérable.

Pour Mme Camille VIZIOZ-BRAMI, le sujet n'est pas de faire porter la faute sur les autres. Des paroles fortes ont été dites pendant la campagne municipale mais ces deux dernières années, des événements se sont produits.

Mme Camille VIZIOZ-BRAMI tient à rappeler qu'à Paris, la taxe foncière n'a pas été augmentée depuis dix ans et qu'elle était la plus faible du territoire. Certes, on ne peut se satisfaire de cette décision courageuse mais il faut pondérer et nuancer, et se rendre compte que des changements et des efforts vont être nécessaires.

Mme la Maire remercie Mme Camille VIZIOZ-BRAMI de dire que ce n'est jamais la faute des autres. En effet, sa cheffe de file a plutôt tendance à dire que ce n'est jamais de sa faute.

En 2020, la crise Covid était là et la candidate à la Mairie de Paris aurait pu dire qu'elle serait « obligée de... ». Cela n'a pas été fait car elle était dans une posture électoraliste. Aujourd'hui, la hausse annoncée est de 54 %, elle n'est pas de 10 ou 15 %, ce qui est surprenant.

Le débat étant clos, Mme la Maire met aux voix cette délibération tout en précisant que son premier adjoint, qui était au conseil d'école du 22 Rochechouart, vient d'arriver. Elle annonce également que Mme VIZIOZ-BRAMI a la procuration de M. NGATCHA.

Le Conseil du 9^e arrondissement, à la majorité des voix, s'abstient par 12 voix et 2 voix pour (M. Arnaud Ngatcha et Mme Camille Vizioz-Brami) sur le projet de délibération 09.2022.118.

COMMUNICATION SUR LE BILAN ANNUEL D'ACTIVITÉ DU COMITÉ DES USAGERS DES ÉQUIPEMENTS MUNICIPAUX DU 9^E ARRONDISSEMENT DE PARIS, PAR M. JEAN-PIERRE PLAGNARD, ADJOINT À LA MAIRE DU 9^E ARRONDISSEMENT.

M. Jean-Pierre PLAGNARD rappelle que le Comité des usagers a été créé en 2021 sur proposition de Mme la Maire, après adoption par le Conseil du 9^e arrondissement. Le Comité des usagers du 9^e arrondissement est unique dans son genre à Paris.

Le Comité des usagers des équipements municipaux vise avant tout à améliorer le dialogue, la concertation et la participation des habitants.

Il réunit des citoyens volontaires, usagers des équipements municipaux de loisirs, plusieurs fois par an, afin de discuter des problématiques qu'ils rencontrent dans l'utilisation de ces infrastructures, ainsi que des améliorations ou de nouveaux projets qu'ils souhaiteraient voir émerger.

Grâce à un travail de concertation mêlant tout à la fois usagers, agents d'infrastructure et élus, des actions peuvent ainsi être menées, ainsi que la mise en place d'équipements répondant davantage aux besoins des habitants du 9^e. Les réflexions du Comité des usagers ont vocation à éclairer et accompagner l'action de la Mairie du 9^e, des services de la Ville de Paris, ainsi que des décisions du Conseil du 9^e, mais ne feront pas l'objet d'un vote au sein du comité qui demeure une instance consultative.

Le Comité des usagers est présidé et animé par M. Jean-Pierre PLAGNARD. Il est composé de 40 membres, 5 membres désignés par chacun des bureaux des conseils de quartier, 3 membres désignés par tirage au sort sur la base du fichier électoral, et 32 membres qui se sont portés volontaires lors de la campagne de recrutement qui a été lancée dans le journal de la Mairie du 9^e, par voie d'affichage et sur les réseaux sociaux, en février 2021. Tous doivent résider dans le 9^e arrondissement.

En mars 2021, lors d'une réunion plénière de lancement, en présence de Mme la Maire et des représentants des directions de la Ville concernées, les 40 membres ont été invités à se répartir entre trois commissions : équipements culturels et associatifs, équipements sportifs et espaces verts.

En mars 2021 et novembre 2022, et malgré un contexte sanitaire contraint limitant les rassemblements dans les équipements municipaux, 11 visites d'équipements ont pu être organisées : piscine Drigny, gymnase et centre d'animation Jacques Bravo, salle de sport Buffault, bibliothèque Drouot, bibliothèque Louise Walsler-Gaillard, centre Paris Anim' Valeyre, gymnase et TEP Valeyre, square de la Trinité et square Biscarre.

Une pré-visite du square Montholon, lors de ces récents travaux de rénovation, a également été organisée. Ces visites se sont déroulées systématiquement en présence des agents municipaux responsables de l'équipement. Les membres du comité tiennent à les remercier chaleureusement pour leur disponibilité, leur écoute et leurs échanges. Les visites détaillées des équipements ont d'ores et déjà permis aux usagers de faire un certain nombre de propositions. Lors des prochains mois, 12 autres visites seront programmées. Une séance plénière du premier bilan s'est également tenue le 5 octobre 2022 ici, à l'issue de laquelle un certain nombre de propositions d'amélioration de l'usage de ces équipements ont été faites. La Mairie du 9^e arrondissement s'est ensuite rapprochée de chacune des directions de la Ville de Paris concernées pour que ces propositions soient évaluées, et le cas échéant, mises en œuvre.

M. Jean-Pierre PLAGNARD liste les principales modifications demandées :

- le rachat d'une piscine à livres pour les bibliothèques Louise Walsler-Gaillard, réalisée par le conseil du quartier Blanche Trinité ;

- le changement des portes d'entrée de la bibliothèque Louise Walser-Gaillard ; programmation à venir sur l'enveloppe investissement de la Mairie du 9^e ;
- l'ajout de points de collecte de verre dans les squares ou affichage des points de collecte du verre à proximité, et amélioration de la communication pédagogique autour du tri des déchets ; discussion à mener avec la DEVE ;
- l'ouverture d'une bibliothèque le dimanche dans l'arrondissement ; en cours avec la DAC ;
- améliorer encore la propreté dans les piscines ; remontées régulières auprès de la DJS ;
- proposer plus d'activités pour les seniors en journée dans les centres Paris Anim', notamment celui de la Poterie ; discussion à mener avec le délégataire dans le cadre de la DSP ;
- nourrir et mettre à jour la rubrique sport du site internet de la Mairie du 9^e, pour qu'apparaisse plus clairement quelles associations et quels clubs disposent de créneaux dans les gymnases et pour quel type d'activités ; une première mise à jour a été faite, une édition papier doit être mise en circulation à l'accueil de la mairie et en téléchargement.

Plus qu'un outil de concertation, le Comité des usagers permet d'impliquer chacune et chacun pour améliorer le confort des usagers, l'accessibilité de tous aux équipements, et construire l'ensemble des solutions et des initiatives innovantes. L'intégration d'enjeux locaux pour une approche globale et participative demeure encore aujourd'hui unique dans la capitale.

M. Jean-Pierre PLAGNARD tient à remercier les personnes qui se sont impliquées sur ce comité. Certaines ont vraiment pris ce travail à cœur. Les réunions se déroulent à midi, le soir ou le week-end.

Mme la Maire remercie M. PLAGNARD, rappelant qu'il s'agissait d'un engagement de sa campagne de 2020. C'est la onzième instance de consultation et de concertation du 9^e. Elle se dit satisfaite du démarrage du Comité des usagers. Il est intéressant d'avoir le point de vue des personnes qui fréquentent les piscines, les gymnases, les squares, et de participer ensemble à l'amélioration du service public. Toujours améliorer le dialogue et la concertation n'est pas du temps perdu. Mme la Maire remercie M. Jean-Pierre PLAGNARD d'être aussi disponible.

Mme la Maire estime intéressant que les gens apprennent l'envers du décor, aillent dans les coulisses pour comprendre le fonctionnement, voir qui sont les hommes et les femmes qui font vivre ces équipements, ainsi que les considérations techniques. Elle lit toujours les comptes rendus avec beaucoup d'intérêt.

Elle tient à faire une demande devant tout le monde. Elle souhaite qu'un travail soit effectué sur les résidences de personnes âgées. En effet, un travail a été engagé avec Mme Virginie MERGOIL sur l'amélioration du confort et du bien-être des résidences gérées par le Centre d'action sociale de la Ville de Paris. Il va y avoir un quadruplement des seniors en 2050. Ces résidences, qui sont des équipements de qualité, souhaitent accroître cette qualité et répondre le plus parfaitement possible aux besoins de cette population. Mme la Maire souhaite parler de ce sujet en 2023.

COMMUNICATION SUR LE BILAN ANNUEL D'ACTIVITÉ DES CONSEILS DE QUARTIER DU 9^E ARRONDISSEMENT DE PARIS, PAR M. JEAN-PIERRE PLAGNARD, ADJOINT À LA MAIRE DU 9^E ARRONDISSEMENT.

Mme la Maire indique que les conseils de quartier ont repris un fonctionnement à peu près normal en 2022, après deux ans de difficultés.

M. Jean-Pierre PLAGNARD indique : « Nous n'avons pas ménagé nos efforts en 2022 pour renforcer le dialogue avec les habitants et les conseils de quartier, organiser des réunions publiques et des fêtes de quartier, et répondu aux nombreuses questions des conseils », précisant que le « nous » englobe les 170 habitants membres des conseils de quartier, les 5 élus référents, les responsables des services et les autres élus invités, et bien sûr la coordinatrice ici présente.

Très concrètement, les membres des conseils de quartier ont participé aux visites d'équipements avec les comités des usagers, pour assurer la coordination entre ces deux organismes et pour s'informer l'un et l'autre des besoins.

Les conseils de quartier se sont réunis 43 fois. Ils ont organisé :

- 4 fêtes de quartier : la fête du Faubourg Montmartre le 26 juin, la fête de Pigalle-Martyrs le 26 juin, la fête de Blanche-Trinité le 3 juillet et enfin la fête d'Anvers-Montholon le 8 octobre ;

- 4 réunions publiques : conférence sur le père Tanguy le 11 mai, Découvrir le YMCA le 30 juin, 6^e rapport du GIEC le 13 octobre, et à venir « Transition énergétique et copropriété, comment agir efficacement » le 14 novembre prochain.

Il faut aussi mentionner les nombreuses visites découvertes organisées par M. Michel GÜET, en coordination avec les conseils de quartier. Une prochaine fête de quartier est en cours d'élaboration pour décembre 2022, sans doute sur la place de la Trinité.

Les conseils ont participé à faire connaître les associations de quartier en les invitant à tenir des stands lors des fêtes de quartier. Ils ont participé aussi aux Journées européennes du patrimoine les 17 et 18 septembre, par une exposition des savoir-faire des artisans d'art du 9^e arrondissement dans les salons Aguado de la mairie du 9^e et à des cérémonies telles que le dévoilement de la plaque située au 11 place Adolphe Max en hommage à Eugène Boudin, le 27 juin.

Ils ont soutenu trois projets dans le cadre du budget participatif : la rénovation de la Maison pour tous YMCA, le projet lauréat, et deux projets qui n'ont pas abouti : « Améliorer le confort des usagers du conservatoire Nadia et Lili Boulanger » et « Créer un parcours patrimonial à l'aide de QR codes ».

Les budgets de fonctionnement ont servi à des événements mais aussi pour aider les associations telles que Entourage.

Les budgets d'investissement ont permis d'acheter des jeux utilisés lors des fêtes et mis à disposition des écoles, une étagère à roulettes pour la bibliothèque Drouot qui était aussi une demande du Comité des usagers, une piscine à livres pour la bibliothèque Louise Walsler-Gaillard, des équipements pour l'ARLSA, l'Association pour la recherche sur la sclérose latérale amyotrophique et autres maladies du motoneurone, la fabrication et la pose d'un panneau explicatif de la fresque du cirque Medrano, le projet de recyclage des bulletins de vote en mobilier de la designer Flora KOEL, et la participation au projet de restauration des peintures du bas de la rue des Martyrs.

Mme la Maire tient à saluer les conseillers de quartier pour leur engagement et profiter de ce moment pour remercier Mme Delphine CARON, la coordinatrice, pour ce travail remarquable. L'essence même d'un conseil de quartier est de réunir les gens et il a été compliqué, ces dernières années, en raison du Covid, de créer du lien et de porter des projets sans se voir.

Le sujet du Budget participatif est le sujet qui fâche. En effet, les conseils de quartier ont porté de beaux projets, dont le YMCA, projet retenu. Les autres projets ne l'ont pas été. Mme la Maire indique que les modalités de vote et de dépouillement du Budget participatif ne lui conviennent absolument pas.

Mme Frédérique DUTREUIL tient à saluer l'initiative du conseil de quartier Martyrs-Pigalle dont s'occupe Mme Adeline GUILLEMAIN et dont est membre Mme Laurence CHARBEY qui a co-organisé le débat sur le 6^e rapport du GIEC, et qui a permis de mesurer à quel point bon nombre d'habitants n'ont pas encore intégré les effets à venir en cas de dépassement des 1,5 °C. Elle encourage en tout cas à réitérer ce genre d'événements et souligne que, lorsqu'il y a des habitants écologistes dans les conseils de quartier, cela produit ce genre de débat très intéressant, précisant qu'elle ne veut pas dire que les autres ne sont pas en capacité de les organiser.

Mme Adeline GUILLEMAIN indique qu'elle elle est toujours ravie d'accueillir les débats, les conseils de quartier sont faits pour ça.

DÉLIBÉRATION 09.2022.119 (2022.DDCT.64) - SUBVENTIONS (54 000 EUROS) AU TITRE DE L'ENGAGEMENT CITOYEN ET ASSOCIATIF À 16 ASSOCIATIONS DONT LES ASSOCIATIONS MOSAÏQUES 9 (4 000 EUROS) ET TOUT AUTRE CHOSE (3 000 EUROS) SISES DANS LE 9^E ARRONDISSEMENT.

Rapporteur : M. Jean-Pierre PLAGNARD Adjoint à la Maire du 9^e arrondissement.

M. Jean-Pierre PLAGNARD présente la DDCT.64. La Ville de Paris souhaite accorder 54 000 euros de subventions à 16 associations œuvrant dans le domaine de l'engagement citoyen. Parmi ces structures, deux ont leur siège et leur activité dans le 9^e arrondissement. Il s'agit de Mosaïques 9 (4 000 euros) et de Tout autre chose (3 000 euros).

Mosaïques 9 est une association présidée par M. Joël MORNAY et agréée, en 2017, espace de vie sociale par la CAF. L'association intervient auprès d'un public précaire composé souvent de migrants. Son local est situé au 24 rue Catherine de La Rochefoucauld.

Elle donne des cours de français, anime des ateliers informatique, aide aux démarches administratives et accompagne les enfants par de l'aide aux devoirs. L'année 2022 a été marquée par le départ de Mme Agnès DAVID qui dirigeait l'association depuis 12 ans. Elle a été remplacée par Marie DROULERS. Une cérémonie de transmission a été organisée le 14 juin 2022 afin de célébrer ce départ.

La subvention de fonctionnement de 4 000 euros correspond au montant demandé par Mosaïques 9.

Tout autre chose est une association que tout le monde connaît bien. Elle est née en 2007 et est située au 40 rue Milton. Elle fait vivre un café social et solidaire qui propose de très nombreuses activités pour les enfants, les familles et les seniors : soutien scolaire, ateliers d'alphabétisation, coaching professionnel, initiation à l'informatique, aide administrative, prêt de livres, visites aux seniors, jeux, discussion... L'an dernier, la Ville de Paris a proposé de verser 3 000 euros à Tout autre chose au titre de l'engagement citoyen associatif. À noter qu'en 2015 et 2020, Tout autre chose percevait 5 000 euros de la part de la DDCT. Lors du conseil d'arrondissement du 27 septembre 2021, il a été déposé un amendement pour que cette subvention soit rétablie à 5 000 euros. Cependant le Conseil de Paris n'a pas souhaité suivre cette proposition au motif que Tout autre chose aurait eu en 2021 des produits supérieurs à 2020. Cette subvention est assortie d'une convention pluriannuelle d'objectifs de 3 ans.

M. PLAGNARD tient à faire la promotion du restaurant solidaire de l'association. En effet, elle va avoir moins de subventions donc va devoir trouver de l'argent ailleurs. Le restaurant, fermé depuis le mois de mai, va rouvrir le 14 novembre prochain, avec à sa tête un chef professionnel. Ce sera une première. Jusqu'à présent, c'étaient uniquement des amateurs qui faisaient à manger. M. PLAGNARD engage toutes et tous à goûter les saveurs de cette cuisine.

Mme Frédérique DUTREUIL ajoute que la partie restauration de Tout autre chose a vocation à avoir un financement propre. Comme beaucoup d'associations, elle ne vit que de subventions et elle va elle aussi subir les augmentations du coût de l'énergie. La restauration était en stand-by et c'est une bonne chose qu'un cuisinier professionnel soit présent. Mme Frédérique DUTREUIL encourage tous les habitants à aller dans ce restaurant, sachant que cela permet de financer les activités sociales de cette association si particulière.

Mme la Maire met la DDCT.64 aux voix.

Un avis favorable est émis à l'unanimité sur le projet de délibération 2022.DDCT.64.

DÉLIBÉRATION 09.2022.120 (2022.DDCT.103) - ACTUALISATION DE LA CHARTE DU BUDGET PARTICIPATIF.

Rapporteur : M. Jean-Pierre PLAGNARD Adjoint à la Maire du 9^e arrondissement.

Mme la Maire le répète, elle est extrêmement mécontente de la façon dont s'est passé le dépouillement du Budget participatif ainsi que des modalités de vote.

Il a fallu 11 jours pour dépouiller une urne dans un lieu tenu secret, avec des calculs très approximatifs. Ni elle ni M. Jean-Pierre PLAGNARD n'ont participé à la réunion de restitution des résultats à la Ville de Paris qui s'est tenue en présence de la Maire de Paris et d'autres maires d'arrondissement, car ils contestaient les calculs, notamment en ce qui concernait un lauréat. Cette délibération va permettre de dissiper tout malentendu pour la prochaine fois.

M. Jean-Pierre PLAGNARD indique que, suite à un cycle de dialogue avec l'ensemble des acteurs participant au Budget participatif (agents, élus, associations), la Ville de Paris a identifié des marges d'amélioration concernant notamment la durée de dépôt de projets, l'envie des habitants d'être davantage associés lors des phases d'études et d'être mis en relation avec d'autres déposants, ou encore le souhait de limiter le recours à des « regroupements » excessifs entraînant le même vote sur des projets parfois très divers.

Fort de ces enseignements, la charte qu'il est proposé d'adopter vise à simplifier les règles et favoriser la participation du plus grand nombre. Parmi les évolutions notables :

- les Parisiennes et Parisiens pourront désormais déposer des idées tout au long de l'année sur la plateforme Décider pour Paris ; les projets proposés ne pourront s'opposer aux objectifs liés à la transition écologique ou à la solidarité ; la Ville maintiendra en outre un dispositif d'accompagnement à l'attention des habitantes et habitants des quartiers populaires, allant de la phase de dépôt à la campagne de vote ;
- pour renforcer la territorialisation des projets et assurer une répartition équitable des ressources à l'échelle de Paris, le financement des projets se fera désormais par un système d'enveloppes budgétaires par arrondissement (calculées en fonction de la démographie) ;
- en complément des réunions prévues pour fixer la liste des projets mis au vote, des commissions publiques seront régulièrement organisées pour partager en toute transparence avec les habitantes et habitants, l'état d'avancement des projets lauréats.

M. Jean-Pierre PLAGNARD prend bonne note du résultat du dialogue et de la consultation organisés par la Ville en vue d'améliorer le fonctionnement du Budget participatif mais considère que cette proposition ne garantit pas une équité de traitement, notamment dans la répartition des montants alloués aux arrondissements, et que certaines propositions d'amélioration n'ont pas été suffisamment entendues. C'est pourquoi il formule un vœu alternatif à cette délibération, dont il donne lecture.

VŒU 09.2022.121 - VŒU À LA MAIRE DE PARIS, DÉPOSÉ PAR DELPHINE BÜRKLI, JEAN-PIERRE PLAGNARD ET L'EXÉCUTIF MUNICIPAL DU 9^e, RATTACHÉ AU PROJET DE DÉLIBÉRATION 2022.DDCT.103, RELATIF À L'ACTUALISATION DE LA CHARTE DU BUDGET PARTICIPATIF.

Mme la Maire déplore d'être encore obligée d'intervenir sur ce sujet pour demander plus de transparence et plus de démocratie.

M. Jean-Pierre PLAGNARD donne lecture du vœu :

« Réunis autour de notre Maire, Delphine BÜRKL, l'exécutif du 9^e arrondissement émet le vœu que la Maire de Paris :

1. retire de l'ordre du jour du Conseil de Paris l'étude de la délibération DDCT.103 tant que les enveloppes budgétaires par arrondissement n'auront pas été discutées avec chaque maire d'arrondissement ;

2. prenne en compte le nombre d'habitants mais également de salariés et de touristes dans les territoires concernés dans la fixation du montant des enveloppes par arrondissement ;

3. revienne au mode de vote précédent, qui était beaucoup plus lisible par les habitants et qu'à défaut introduise dans la charte la nuance importante suivante : un projet ne pourra pas être déclaré lauréat s'il a engrangé plus d'avis défavorables qu'un tiers des autres projets soumis au vote ;

4. revienne au mode de dépouillement précédent qui avait lieu dans chaque mairie d'arrondissement pour permettre aux habitants concernés d'y assister et réduise à 48 h le temps écoulé entre la clôture du scrutin et la proclamation des résultats ;

5. spécifie dans la charte que les projets déposés par les habitants ne peuvent pas concerner des questions d'entretien courant des équipements municipaux, et particulier des établissements de petite enfance et scolaires, le Budget Participatif ne pouvant pas se substituer aux obligations évidentes des municipalités ;

6. engage la collectivité dans une culture du résultat en mentionnant dans la charte que tout projet proposé au vote des Parisiens devra pouvoir être réalisé dans l'année qui suit. »

Mme la Maire rappelle que le projet concernant la place Pigalle, évoqué précédemment, avait été soumis au Budget participatif de 2018. Il était dimensionné à 200 000 euros. Elle a travaillé avec M. Sébastien DULERMO et M. Jean-Baptiste GARDES à ce que ce soit un vrai projet, à 1 million d'euros, et souligne que ce projet, soumis en 2018, ne sera réalisé qu'en 2023-2024, ce qui est quand même un peu long.

Mme Frédérique DUTREUIL, sur le premier point concernant le mode de décision, souhaite faire part de sa joie vis-à-vis des deux projets qui ont été retenus, le premier pour lequel elle avait, avec M. Guillaume COT, voté le vœu, le second proposé par un habitant écologiste et qui concernait le quartier Pigalle.

Mme la Maire dit ignorer qu'il s'agissait d'un militant écologiste mais souligne qu'il a reçu moins de « J'aime » que d'autres projets. Pourquoi est-il passé devant ?

Mme Frédérique DUTREUIL l'ignore. Autant l'année dernière elle n'était pas du tout satisfaite, autant cette année elle se réjouit de ces deux choix.

S'agissant des modalités, elle estime que cela reste une bonne chose soulignant que la Maire de Paris a reçu un prix, le Territoria bronze 2022, sous la présidence de M. BECHU. Elle a été récompensée pour ce mode de de sélection. Ce n'est donc pas une si mauvaise chose.

S'agissant des critères, le fait que les touristes soient retenus lui pose problème. En effet, ce tourisme de masse devrait être freiné à terme pour des raisons écologiques.

En revanche, elle partage le point de vue de Mme la Maire sur le fait que le Budget participatif ne doit pas avoir vocation à faire un transfert des investissements obligatoires sur des investissements participatifs. Elle la rejoint également sur le fait que c'est bien en mairie d'arrondissement que les habitants peuvent participer, et sur le délai. Il faut agir avec diligence quand il n'y a pas de problème technique particulier qui serait amené à retarder l'exécution des projets.

Elle annonce qu'elle ne votera pas favorablement, à moins que ce qui lui pose problème soit retiré. Elle s'abstiendra tout en précisant qu'elle partage en partie le point de vue de Mme la Maire.

M. Jean-Pierre PLAGNARD précise qu'il n'est pas question que les touristes participent au vote. Cependant, le 9^e est un arrondissement où passent beaucoup de gens et il est nécessaire que les équipements culturels soient adaptés. Le 9^e est un arrondissement attractif et tient à le rester.

Mme Camille VIZIOZ-BRAMI tique sur le mot tourisme, estimant que cela dénature l'objet même et le sens profond et ultra démocratique de cet outil politique créé par Mme Pauline VÉRON, le Budget participatif, qui a vocation à mobiliser les Parisiens et les Parisiennes sur des sujets autour de leur vie, de leur quartier, de leur rue, de leur école, de leur arbre. C'est quand même une expérimentation qui porte ses fruits, qui remporte un formidable enthousiasme et qui, en saison 2, va au-delà des espérances. Englober le tourisme dans ce vœu, c'est être à contresens même de l'objet pour lequel a été créé le Budget participatif.

Concernant le dépouillement en mairie, elle précise qu'il y a eu une remontée sur tous les arrondissements, et les autres mairies ont proposé que la mairie centrale centralise ce dépouillement. C'est une information que Mme la Maire a dû avoir.

Mme la Maire indique qu'elle ne l'avait pas.

Mme Camille VIZIOZ-BRAMI estime qu'il faut mutualiser. Il n'y a pas que le 9^e arrondissement.

Mme la Maire rétorque que mutualiser ne veut pas dire cadenasser et absence de transparence pendant 11 jours.

Mme Camille VIZIOZ-BRAMI juge le terme « cadenasser » un peu fort. Le dépouillement a été effectué en bonne et due forme.

Elle informe qu'elle votera contre le vœu.

Mme la Maire souhaite dissiper tout malentendu. Elle ne veut pas faire voter les touristes. Elle demande une modification des critères de détermination du budget. Le 9^e compte 60 000 habitants avec une population qui triple la journée. Ces personnes utilisent les trottoirs et les équipements. Mme la Maire considère que l'usage de ces 300 000 personnes nécessite un montant de budget adéquat et adapté, et pas sur la base de 60 000 habitants.

En ce qui concerne le dépouillement et la contestation, elle ne prend personne en traître. Lorsqu'au bout de 11 jours, elle a eu connaissance des résultats, elle a fait part de son étonnement et a recompté. Elle s'est ainsi aperçue qu'un projet non retenu avait plus de points qu'un autre, et en a fait part à la Maire de Paris avant le dévoilement officiel des résultats. Elle n'a pas eu de réponse à ce courrier, dont acte. Elle proposera au Conseil de Paris et devant les Parisiens qu'on puisse en juger.

Elle souhaite que ce Budget participatif, qui existe dans toutes les collectivités de France et de Navarre, et parfois même dans d'autres pays européens, ne soit pas entaché de doute, car c'est une bonne idée de faire participer les gens à la vie de leur quartier. Effectivement, quand il faut refaire des sanitaires dans une école, elle ne le met pas dans le Budget participatif, parce qu'elle considère que c'est de sa responsabilité. En outre, elle n'aime pas mettre en concurrence une école avec une autre. Pour elle, il n'y a pas de concurrence entre écoles. Certains arrondissements n'ayant pas les crédits le mettent dans le Budget participatif. Elle, non. De même, pour les cours Oasis, elle ne va pas mettre en concurrence deux écoles pour avoir une cour végétalisée. Elle fait en sorte chaque année de mettre en place une cour végétalisée dans l'arrondissement.

M. Pierre MAURIN indique que ce vœu correspond à la position du groupe Changer Paris avec lequel il a échangé. À partir du moment où il existe un système de bonification pour les classes populaires, pourquoi n'y en aurait-il pas pour les salariés ou pour les touristes ? C'est juste une question de logique. Il est tout à fait normal de prendre en compte les spécificités du 9^e, comme on peut prendre en compte les spécificités qui peuvent exister dans le 18^e, le 19^e ou le 20^e. On fait un système de bonification pour les classes populaires, et dans les arrondissements qui sont à la fois des arrondissements où on habite, où on travaille et où on peut visiter, on peut prendre en compte ces critères. M. MAURIN se dit assez favorable au vœu qui va dans le sens de ce que son groupe partage.

Mme la Maire remercie M. MAURIN pour son soutien et précise, pour les Parisiens qui sont présents ce soir, que tout le monde peut voter au Budget participatif, il n'est demandé ni critère d'âge, ni carte d'identité. Le système est très libéral, il ne faut pas faire croire que ce sont les habitants du 9^e qui votent en priorité puisqu'on ne demande pas de justificatif de domicile ni de carte d'identité.

Elle met au vote ce vœu pour amender un dispositif relatif au projet de délibération DDCT.103, avec un avis favorable de l'exécutif.

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2511-12 ;

Vu l'article 19 du règlement intérieur du Conseil du 9^e arrondissement ;

Vu le vœu présenté par M. Jean-Pierre Plagnard, Adjoint à la Maire du 9^e arrondissement ;

Est adopté par 11 voix pour, 2 voix contre (M. Arnaud NGATCHA et Mme Camille VIZIOZ-BRAMI) et 1 abstention (Mme Frédérique DUTREUIL) le vœu suivant :

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la charte des arrondissements adoptée lors du Conseil de Paris de novembre 2010 ;

Vu la charte parisienne de la participation citoyenne adoptée lors du Conseil de Paris de décembre 2017 ;

Vu l'avis de la Commission parisienne du débat public en date du 10 octobre 2018 ;

Vu la délibération citoyenne adoptée lors du Conseil de Paris d'octobre 2019 ;

Vu la charte du budget participatif adoptée à l'unanimité lors du Conseil de Paris de février 2022 ;

Vu la délibération 2022.DDCT.103 relative à l'actualisation de la charte du budget participatif ;

Considérant que, dans le projet de charte, il est fait mention sans plus de précision d'une enveloppe budgétaire dédiée par arrondissement mais non chiffrée ;

Considérant le système de vote actuel au jugement majoritaire qui mentionne que « les idées ayant obtenu la meilleure appréciation des votants, sous réserve qu'elles aient recueilli davantage d'avis favorables que défavorables » ;

Considérant qu'auparavant les procédures de dépouillement se déroulaient dans les mairies d'arrondissement au plus près du terrain et des votants ;

Considérant que l'entretien des écoles et des équipements, et de l'espace public de manière générale, qui doit demeurer des prérogatives fortes des collectivités pour des raisons évidentes de sécurité et d'hygiène, ne saurait en aucun cas devoir relever d'un vote au jugement majoritaire dans le cadre d'un budget participatif ;

Considérant les enjeux urgents d'adaptation aux changements climatiques notamment par la réalisation de cours oasis dans les crèches, écoles et collèges ;

Delphine Bürkli et l'exécutif municipal du 9^e émettent le vœu que la Maire de Paris :

- retire de l'ordre du jour du Conseil de Paris l'étude de la délibération DDCT.103 tant que les enveloppes budgétaires par arrondissement n'auront pas été discutées avec chaque maire d'arrondissement ;***
- prenne en compte le nombre d'habitants mais également de salariés et de touristes sur les territoires concernés dans la fixation du montant des enveloppes par arrondissement ;***
- revienne au mode de vote précédent qui était beaucoup plus lisible des habitants et qu'à défaut introduise dans la charte la nuance importante suivante « un projet ne pourra pas être déclaré lauréat s'il a engrangé plus d'avis défavorables qu'un tiers des autres projets soumis au vote » ;***

- *revienne au mode de dépouillement précédent, qui avait lieu dans chaque mairie d'arrondissement, pour permettre aux habitants concernés d'y assister et réduise à 48h le temps écoulé entre la clôture du scrutin et la proclamation des résultats ;*
- *spécifie dans la charte que les projets déposés par les habitants ne peuvent pas concerner des questions d'entretien courant des équipements municipaux et en particulier des établissements de petite enfance et scolaire, le budget participatif ne pouvant pas se substituer aux obligations évidentes d'une municipalité ;*
- *engage la collectivité dans une culture du résultat en mentionnant dans la charte que tout projet proposé au vote des Parisiens devra pouvoir être réalisé dans l'année qui suit.*

Mme la Maire met ensuite au vote le projet de délibération DDCT.103, amendé par ce vœu.

Le Conseil du 9^e arrondissement, à la majorité des voix, s'abstient par 12 voix et 2 voix pour (M. Arnaud NGATCHA et Mme Camille VIZIOZ-BRAMI) sur le projet de délibération 2022.DDCT.103.

DÉLIBÉRATION 09.2022.122 (2022.DLH.144) - APPROBATION DES ÉLÉMENTS FINANCIERS AU 31 DÉCEMBRE 2021 DE LA 1^{RE} CONCESSION AVEC LA SOREQA ET AVENANT N° 16.

Rapporteur : M. Jean-Pierre PLAGNARD, Adjoint à la Maire du 9^e arrondissement.

M. Jean-Pierre PLAGNARD indique qu'avant cette délibération, il ignorait ce qu'était la SOREQA. Pensant ne pas être le seul, il se permet de faire un historique sur la SOREQA.

La SOREQA est la Société de requalification des quartiers anciens. C'est une société publique fondée en 2009 par la Ville de Paris et la Communauté d'agglomération de la Plaine commune du 93, dans le but de lutter contre l'habitat indigne. Depuis, Est Ensemble, dans le 93, et Paris Ouest La Défense, dans le 92, ont rejoint la SOREQA.

Le traité de concession actuelle prévoit deux modes d'intervention sur les habitats dégradés dans le cadre de l'opération concédée. Le premier point est l'appropriation publique à travers l'acquisition des immeubles et la revente des droits de construire après le relogement des occupants et l'éventuelle démolition des immeubles. Le deuxième point est l'appui aux propriétaires privés en vue de la réhabilitation des immeubles par les propriétaires, avec le soutien de la collectivité, ces immeubles pouvant faire partie du périmètre de l'OAH (Opérations d'amélioration de l'habitat dégradé) ou de tout autre dispositif incitatif équivalent visant à traiter l'habitat dégradé et indigne à Paris. L'intervention peut comprendre une action de portage de redressement.

Le capital de la SOREQA est réparti entre les collectivités locales suivantes : Paris, qui est actionnaire majoritaire à 51 % du capital, la Métropole du Grand Paris à 16 %, Plaine commune à 15 %, Est Ensemble à 15 %, et Paris Ouest La Défense à 3 %. La présidente est Mme Nathalie MAQUOI, élue écologiste du 20^e arrondissement et Conseillère de Paris.

Le conseil d'administration de la SOREQA est composé de 15 administrateurs, tous élus des collectivités actionnaires.

L'objet de la délibération est de :

- voter le compte rendu financier annuel de la collectivité au 31 décembre 2021 des concessions passées avec la SOREQA ;
- augmenter de deux années la durée de la concession jusqu'en 2027 ;
- conclure l'avenant 16 au traité de la concession passée en 2010 avec la SOREQA.

En 2010, la mission de la SOREQA portait sur 35 parcelles réparties sur 28 sites. Au terme de l'exercice 2021, le périmètre de l'opération d'aménagement concédé à la SOREQA porte sur 78 adresses : 56 adresses en appropriation publique et 22 adresses en suivi incitatif.

Le projet de délibération propose d'intégrer deux nouvelles adresses en stratégie d'appropriation et 58 nouvelles propriétés en suivi indicatif, dont le 12 rue Cadet. Du fait du changement du périmètre des actions de la SOREQA, le coût global estimé des opérations liées à la concession est ainsi augmenté de 13 millions d'euros, porté à 160 millions d'euros.

La participation de la Ville de Paris est augmentée de 9 millions d'euros, pour être portée à 92,5 millions d'euros.

Le 3 bis rue Cadet était précédemment dans le périmètre. En 2021, une étude de faisabilité a été réalisée par la SOREQA sur l'immeuble d'habitation du 3 bis rue Cadet dans le 9^e arrondissement. La SOREQA a réalisé cette étude de faisabilité par une appropriation publique de ce bâtiment au vu de son fort état de dégradation. En parallèle, les équipes du pôle expertise du Bureau de coordination de la lutte contre l'habitat indigne et le STH (Service technique de l'habitat), ont réalisé une étude d'insalubrité globale de l'immeuble. Les rapports produits par le STH ont été envoyés cet été à l'ARS qui contactera prochainement l'administrateur judiciaire à ce sujet. La procédure suit donc son cours. Il n'a pas été acté de s'engager sur la voie de l'appropriation publique à ce stade. Il est laissé le temps à la copropriété d'organiser elle-même les travaux nécessaires qui sont ou seront demandés dans le cadre des procédures de sécurité bâtiminaire et d'insalubrité. En fonction de l'évolution de la situation, la question de l'appropriation publique se reposera ou non. M. PLAGNARD précise que le 3 bis rue Cadet est une adresse connue. En effet, les habitants se sont rapprochés de la Mairie.

Concernant le 12 rue Cadet, le projet de délibération étend le périmètre d'intervention de la SOREQA à cet immeuble pour une procédure de suivi incitatif. L'immeuble est suivi par la SOREQA dans le cadre du dispositif OAHF du fait de l'existence de périls relatifs à plusieurs désordres, à estimer précisément.

Les travaux envisagés pour remédier à ces désordres ont été votés en assemblée générale, principalement pour l'année 2023. On peut donc espérer que les désordres seront résolus très vite.

Mme la Maire met aux voix la délibération 2022.DLH.144.

Un avis favorable est émis à l'unanimité sur le projet de délibération 2022.DLH.144.

DÉLIBÉRATION 09.2022.123 (2022.DLH.248-1) - RÉALISATION AU 9 RUE DU CARDINAL MERCIER (9^E) D'UN PROGRAMME D'ACQUISITION-AMÉLIORATION DE 21 LOGEMENTS SOCIAUX (13 PLAI - 8 PLUS) PAR LA RIVP - SUBVENTION (2 429 072 EUROS).

Rapporteur : M. Jean-Pierre PLAGNARD, Adjoint à la Maire du 9^e arrondissement.

DÉLIBÉRATION 09.2022.124 (2022.DLH.248-2) - RÉALISATION AU 9 RUE DU CARDINAL MERCIER (9^E) D'UN PROGRAMME D'ACQUISITION-AMÉLIORATION DE 21 LOGEMENTS SOCIAUX (13 PLAI - 8 PLUS) PAR LA RIVP - GARANTIE DES PRÊTS PLAI ET PLUS PAR LA VILLE DE PARIS (2 460 440 EUROS).

Rapporteur : M. Jean-Pierre PLAGNARD, Adjoint à la Maire du 9^e arrondissement.

Mme la Maire informe que M. PLAGNARD a levé un lièvre sur cette délibération et qu'il sera donc difficile de la voter favorablement.

M. Jean-Pierre PLAGNARD présente cette délibération qui concerne l'immeuble du 9 rue du Cardinal Mercier. Faisant exercice de son droit de préemption, la Ville de Paris a notifié en décembre 2021 sa décision d'acquérir pour un montant de 10 millions d'euros l'immeuble du 9 rue du Cardinal Mercier en vue de la réalisation d'un programme de logements sociaux en partenariat avec la RIVP. L'opération porte sur un immeuble en bon état, de style haussmannien, en R plus 6, sur un niveau de sous-sol et de caves.

D'après la fiche de présentation l'immeuble comprend 21 logements et un cabinet médical de 74 m².

Le projet de délibération prévoit que la Ville de Paris accorde une subvention de 2,4 millions d'euros à la RIVP pour permettre à ce bailleur social de transformer l'immeuble du 9 rue du Cardinal Mercier en logements sociaux comprenant 13 PLAI et 8 PLUS.

Mme la Maire demande à M. PLAGNARD de ne pas rentrer dans le détail et d'aller au but.

M. Jean-Pierre PLAGNARD indique que le syndic de l'immeuble l'a informé que l'association Perce-Neige, qui aide les personnes en situation de handicap, est légataire universel de l'ancienne propriétaire décédée récemment. L'immeuble du 9 rue du Cardinal Mercier fait partie de ce legs, mais il semble qu'il y ait contestation par la Mairie. M. PLAGNARD en a informé la Mairie de Paris, considérant qu'une délibération visant à une prise en charge de l'immeuble par la RIVP est totalement prématurée.

Mme la Maire précise que ce legs a été fait à la fondation Perce-Neige, qui entend garder cet immeuble dans son patrimoine. La Mairie du 9^e a informé la Ville de Paris que l'association souhaitait garder cet immeuble qui ne pouvait donc pas être acheté par la RIVP.

Elle propose de voter contre cette délibération qui n'a pas lieu d'être.

Mme Frédérique DUTREUIL demande quand cette information a été reçue et si elle a été communiquée.

M. Jean-Pierre PLAGNARD répond qu'il a téléphoné à la DLH. Il s'est rendu compte de ce problème en lisant la déclaration où il est indiqué que beaucoup d'appartements sont disponibles. Habitant à côté, il a rencontré les habitants qui n'étaient pas au courant de la préemption de la Mairie de Paris et ont indiqué qu'ils avaient déjà rencontré Perce-Neige. Suite à cela, M. PLAGNARD a appelé Perce-Neige ainsi que le syndic de l'immeuble, puis la DLH. Visiblement, l'information n'était pas passée partout.

M. PLAGNARD ajoute que le plus inquiétant est la contestation de la Ville concernant le legs fait à Perce-Neige.

Mme la Maire répète ne pas être en mesure de voter cette délibération puisqu'il n'y a aucune assurance que la Ville puisse acquérir ce bien.

M. Pierre MAURIN fait remarquer que le programme était assez déséquilibré avec beaucoup de PLAI et de PLUS, sans PLS, sans logements intermédiaires. Ce ne sont pas des conditions très favorables.

Mme la Maire met aux voix cette délibération remerciant M. PLAGNARD pour sa vigilance.

Un avis défavorable est émis par 11 voix contre et 3 abstentions (M. Arnaud NGATCHA, Mme Camille VIZIOZ-BRAMI et Mme Frédérique DUTREUIL) sur les projets de délibération 2022.DLH.248-1 et 2022.DLH.248-2.

DÉLIBÉRATION 09.2022.125 (2022.DLH.258-1) - GARANTIE PAR LA VILLE DE PARIS D'UN EMPRUNT À LA SOCIÉTÉ GÉNÉRALE À SOUSCRIRE PAR LA RIVP DANS LE CADRE DE TRAVAUX D'AMÉLIORATION ET DE RENOUVELLEMENT DE COMPOSANTS PORTANT SUR DIVERS IMMEUBLES DE SON PATRIMOINE.
Rapporteur : M. Jean-Pierre PLAGNARD, Adjoint à la Maire du 9^e arrondissement.

DÉLIBÉRATION 09.2022.126 (2022.DLH.258-2) - GARANTIE PAR LA VILLE DE PARIS D'EMPRUNTS À LA BANQUE POSTALE À SOUSCRIRE PAR LA RIVP DANS LE CADRE DE TRAVAUX D'AMÉLIORATION ET DE RENOUVELLEMENT DE COMPOSANTS PORTANT SUR DIVERS IMMEUBLES DE SON PATRIMOINE.
Rapporteur : M. Jean-Pierre PLAGNARD, Adjoint à la Maire du 9^e arrondissement.

M. Jean-Pierre PLAGNARD présente cette délibération dont l'objet est de garantir des prêts qui vont être faits par la RIVP auprès de banques.

Le contrat de prêt avec la Société Générale stipule que le contrat doit être paraphé et signé avant le 3 octobre 2022, et que passée cette date, le contrat ne pourra prendre effet, sauf accord préalable et express de la banque pour proroger cette date.

L'une des clauses est la suivante : les garanties prévues par le présent contrat ont été constituées. Le décaissement devait avoir lieu le 3 octobre 2022 mais n'a pas pu avoir lieu.

Les deux contrats de la Banque Postale indiquent que la production de la garantie constitue une condition suspensive à la mise à disposition des fonds. À défaut de production de la garantie avant le 14 octobre 2022, le prêt sera définitivement annulé. En conséquence le prêteur sera délié de ses obligations.

Pour M. PLAGNARD, le sujet est vraiment très important : demander de donner des garanties sur des contrats qui sont marqués caducs pose un problème.

Les banques sont assez souples pour pouvoir effectivement donner une prorogation. Néanmoins, dans une période où les taux d'intérêt augmentent fortement, on ne peut pas garantir que toutes les banques seront toujours aussi souples, parce que cela veut dire qu'elles auront des pertes. M. PLAGNARD attire vraiment l'attention sur le fait qu'il faut que la Ville maîtrise ces délais. Elle ne peut proposer des délibérations où il est indiqué que les contrats sont dépassés.

Mme la Maire met aux voix cette délibération, avec ce point de vigilance.

Un avis favorable est émis à l'unanimité sur les projets de délibération 2022.DLH.258-1 et 2022.DLH.258-2.

DÉLIBÉRATION 09.2022.127 (2022.DASCO.110) - CAISSES DES ÉCOLES - CONVENTION DE MISE À DISPOSITION DE MOYENS ET DE SERVICES ENTRE LA VILLE DE PARIS ET LES CAISSES DES ÉCOLES.

Rapporteur : M. Sébastien DULERMO, Premier adjoint à la Maire du 9^e arrondissement.

M. Sébastien DULERMO présente cette délibération dont l'objet est une convention entre les 17 caisses des écoles et les services de la Ville de Paris sur le sujet des ressources humaines. Cette convention prévoit un lien entre les caisses des écoles et les services de la Ville pour avoir un retour et des échanges assez réguliers dans l'année, et tout un système de mise à disposition de formations, de conférences et de suivi pour tout le personnel de la caisse des écoles, pour avoir une aide et que chaque caisse des écoles ne se retrouve pas seule à gérer le personnel. En effet, ce sont souvent de petites structures qui ont beaucoup de personnel. Ce sont plus de 3 000 agents sur la Ville de Paris. Pour avoir une gestion des ressources humaines digne de ce nom, la Ville de Paris met à disposition un certain nombre de services.

Les conventions arrivent à terme le 31 décembre 2022. Il s'agit donc de conventions pour 2023-2027 avec notamment une mise à jour de ces conventions suite à la loi de 2019 sur la transformation de la fonction publique et une nouvelle assez importante pour les agents puisqu'en 2025 et 2026 ils pourront prétendre à des complémentaires santé et prévoyance à l'aide de cette convention.

Mme la Maire met aux voix cette délibération.

Un avis favorable est émis à l'unanimité sur le projet de délibération 2022.DASCO.110.

DÉLIBÉRATION 09.2022.128 (2022.DSOL.106) - SCHÉMA SÉNIORS PARISIENS 2022-2026.

Rapporteuse : Mme Virginie MERGOIL, Adjointe à la Maire du 9^e arrondissement.

Mme Virginie MERGOIL rappelle que la population vieillit. Aujourd'hui, les personnes de 60 ans et plus représentent 22 % de la population parisienne soit plus de 480 000 personnes. En 2050, elles risquent de représenter 12 % de la population, soit 170 000 de plus.

Aujourd'hui, la Ville de Paris demande aux arrondissements de renouveler le Schéma séniors pour la période 2022-2026 et propose une stratégie pour les années à venir, fondée sur trois axes principaux :

- des séniors acteurs dans leur « ville du quart d'heure », Paris ville adaptée à l'avancée des âges ;
- des séniors accompagnés dans leur fragilité ;
- des séniors libres de choisir leur habitat.

Le 9^e compte 10 625 habitants de plus de 60 ans, soit 17,7 % de la population. Il accueille 5 résidences appartements gérées par le CASVP, pour un total de 163 logements, 2 restaurants émeraude et un EHPAD privé ainsi que Les Parentèles, de la rue Blanche, spécifique pour des personnes atteintes du syndrome d'Alzheimer.

Mme la Maire rappelle à quel point il était primordial de réhabiliter les logements vacants. Elle s'est beaucoup battue ces derniers mois pour obtenir la réhabilitation de toutes les résidences sur le 9^e.

Mme Virginie MERGOIL ajoute que Mme la Maire et M. GOVCIYAN, Conseiller de Paris, ont rencontré Mme LEVIEUX. Il en est ressorti que ce plan manquait d'ambition et n'était malheureusement pas à la hauteur des enjeux à venir, compte tenu de ce vieillissement de la population. La Ville n'a pas besoin d'un schéma mais d'une véritable politique stratégique en faveur des séniors.

En effet, il serait bien qu'il y ait une consolidation de places existantes. Aujourd'hui il n'y a que 4 places pour 100 habitants, taux bien inférieur à la moyenne en France métropolitaine (10 lits pour 100 personnes de plus de 75 ans).

Mme la Maire ajoute qu'il n'est prévu aucune construction d'EHPAD pour les dix prochaines années. L'existant sera réhabilité. L'EHPAD du Jardin des plantes dans le 5^e est fermé pour être transformé en résidence appartements, mais pour des personnes âgées qui ne sont pas atteintes de troubles.

Mme Virginie MERGOIL ajoute qu'il existe de nombreuses places vacantes dans les résidences appartements gérées par le Centre d'action sociale. Une réunion a eu lieu le 9 septembre dernier avec Mme la Maire et Mme LEVIEUX. Il est apparu que sur 163 appartements, 28 n'étaient pas attribués par manque de travaux. Un point a été fait avec Mme Sylvie PAYAN, la responsable de la CASVP, qui a annoncé une bonne nouvelle : 12 appartements pourront être habités d'ici la fin de l'année. Cependant, la Mairie a reçu 65 demandes d'accès à des résidences pour des habitants du 9^e.

Il a également été constaté dans le 9^e, grâce aux gardiennes des résidences appartements, que de plus en plus de locataires souffraient de problèmes psychologiques. C'est notamment le cas sur les résidences Drouot et Richer. On sait que certaines personnes qui sont logées dans ces résidences ont connu des parcours de rue, ce qui peut expliquer ce problème de santé mentale. Dans Paris, une seule résidence gérée par le CASVP est spécifique pour accueillir les personnes âgées à la rue.

Concernant la santé mentale, on se rend compte qu'il y a vraiment de gros soucis. Dans le 9^e, grâce à la CPTS (la Communauté professionnelle territoriale de santé), plusieurs groupes de travail ont été mis en place, notamment un groupe de travail sur les seniors et la gériatrie. Ils organisent le 1^{er} décembre, en partenariat avec la Mairie, des stands de prévention et une animation dans la cour. Un cône géant sera installé dans la cour pour sensibiliser les gens au cancer colorectal.

Il a également été noté une anxiété pour les seniors. Beaucoup de seniors remontent des craintes vis-à-vis des trottinettes et des scooters. Mme la Maire demande depuis des mois une signalétique adaptée pour que les propriétaires des deux-roues ou les utilisateurs de trottinettes mettent pied à terre dans les zones de Paris Respire. Une expérimentation a été demandée rue des Martyrs.

Lors du rendez-vous qui a eu lieu jeudi 3 novembre, M. GOVCIYAN a signalé le fait qu'on ne parlait pas du tout de sobriété énergétique. En effet, lors de la réunion avec Mme LEVIEUX en septembre, on s'est rendu compte que les fenêtres n'étaient pas forcément très adaptées.

Mme Virginie MERGOIL donne une consigne de vote favorable tout en regrettant le manque d'ambition de ce texte qui n'est malheureusement pas à la hauteur des enjeux pour les seniors de Paris.

M. Alexis GOVCIYAN dit avoir regretté l'absence de relation entre ce Schéma et les enjeux climatiques, entre le changement climatique et le rôle que doivent jouer les seniors, y compris en termes d'acteurs et non pas forcément qui subissent cette situation. Un autre aspect important est que les données utilisées par la Ville de Paris pour appuyer le Schéma senior datent de 2017. Il est donc peut-être temps d'aller trouver des données beaucoup plus récentes. Il n'y a pas de questions de parti, tout le monde va voter ce schéma.

Enfin, la Ville de Paris a plusieurs schémas, le Schéma seniors, le Plan résilience, le Plan climat. Il est peut-être temps d'avoir une cohérence globale et une politique qui aille dans le sens de l'intérêt des Parisiennes et des Parisiens.

L'intention est louable, conclut M. Alexis GOVCIYAN.

Mme la Maire remercie Mme LEVIEUX d'avoir pris le temps de venir présenter ce schéma à l'ensemble des adjoints en charge des questions seniors et action sociale, mais estime que l'on pouvait s'attendre à plus d'ambition. Quand on sait qu'un quart de la population aura plus de 60 ans en 2050 et que 12 % de la population parisienne aura plus de 75 ans, ce sont des enjeux importants. Comment on accueille cette population ? Comment elle vit à Paris dans des conditions convenables ? Certains seniors ont une bonne retraite mais d'autres sont dans la précarité. Les seuils de pauvreté sont très forts chez les seniors parisiens qui ne sont pas propriétaires et qui ont de petites retraites. Vivre à Paris avec une retraite de moins de 1 100 euros est compliqué.

Mme la Maire s'attendait donc à plus d'ambition sur ce plan et a beaucoup insisté lors de ce rendez-vous sur le partage de l'espace public. Elle a indiqué que beaucoup de seniors étaient affolés du trafic sur les trottoirs, du bruit, de la circulation. Cette donnée doit être prise en compte en termes d'accessibilité de la ville. Il faut penser aux aménagements pour les personnes qui ont des problèmes de mobilité, porteuses de handicap, personnes âgées... M. GOVCIYAN a indiqué travailler sur les îlots de chaleur en 2050, c'est maintenant. L'année 2022 est l'année la plus chaude jamais enregistrée. Malheureusement, le processus est enclenché et on ne revient pas en arrière. Il faut donc faire en sorte que cette population puisse vivre dans des conditions dignes. Or, ce document n'y répond pas vraiment.

Mme la Maire remercie M. GOVCIYAN d'avoir rappelé le travail de la CPTS mise en place avec l'ARS. La Mairie a souhaité que, dans cette CPTS, on puisse travailler spécifiquement sur les seniors et sur la filière gériatrique. Comment améliorer l'accès aux soins, comment on accompagne, comment on travaille sur les thématiques de prévention pour les seniors ?

M. Pierre MAURIN partage la plupart des remarques de Mme Virginie MERGOIL mais a plutôt tendance à être du côté de l'abstention. En effet, ce plan manque un peu de dynamique ; il ne propose pas suffisamment de solutions en ce qui concerne la mobilité des seniors.

Son groupe politique a deux priorités : la lutte contre l'isolement des seniors qui n'est pas suffisamment soulignée dans le plan, et la mobilité. Ces deux priorités n'étant pas suffisamment prises en compte, il va s'abstenir. Par ailleurs, il note du côté de l'exécutif un certain travail de concertation avec des organismes paritaires, et souligne que son groupe n'a pas été convié à la présentation du plan.

Mme la Maire indique que Mme LEVIEUX est quelqu'un de très accessible et qu'elle a dû essayer d'avoir un rendez-vous. On ne peut pas l'attaquer sur ce point.

Elle met aux vote la délibération DSOL.106.

Un avis favorable est émis par 13 voix pour et 1 abstention (M. Pierre MAURIN) sur le projet de délibération 2022.DSOL.106.

DÉLIBÉRATION 09.2022.129 (2022.DJS.138) - SUBVENTIONS D'ÉQUIPEMENT (32 500 EUROS) ET CONVENTIONS AVEC UNE ASSOCIATION GESTIONNAIRE D'UN FOYER DE JEUNES TRAVAILLEURS ET DEUX ASSOCIATIONS JEUNESSE DONT L'ASSOCIATION MOSAÏQUES 9 SISE DANS LE 9^E ARRONDISSEMENT.

Rapporteuse : Mme Virginie MERGOIL, Adjointe à la Maire du 9^e arrondissement.

Mme Virginie MERGOIL informe qu'il s'agit d'une subvention de 1 290 euros pour l'association Mosaïques 9, pour son espace jeunes situé rue Catherine de La Rochefoucauld. C'est un lieu dédié aux jeunes de 11 à 17 ans. L'objectif est de subventionner un équipement pour qu'ils soient bien installés : poufs, tables basses, tapis de sol, jeux de société.

Mme la Maire met aux voix la délibération DJS.138.

Un avis favorable est émis à l'unanimité sur le projet de délibération 2022.DJS.138.

DÉLIBÉRATION 09.2022.130 (2022.DJS.154) - SIGNATURE DES CONTRATS JEUNESSE DE PARIS CENTRE ET DES 9^E, 12^E, 13^E, 14^E, 15^E, 17^E, 19^E ET 20^E ARRONDISSEMENTS.

Rapporteuse : Mme Virginie MERGOIL, Adjointe à la Maire du 9^e arrondissement.

Mme Virginie MERGOIL informe que l'objectif est la signature d'un nouveau contrat jeunesse pour 2022-2027. Ce contrat a été coconstruit avec les jeunes du 9^e, les équipes de la sous-direction de la jeunesse de la Ville de Paris et de la Mairie du 9^e.

Ce contrat comporte 4 axes de travail :

- accompagner les jeunes dans leur parcours de formation ; c'est notamment le sens du Forum horizon métiers, organisé chaque année à la Mairie du 9^e ; il n'a malheureusement pas eu lieu les années précédentes, mais ont été mises en place Les capsules de l'orientation, organisées en partenariat avec la Ligue de l'enseignement ; ce sont des podcasts dédiés à l'orientation des jeunes, diffusés dans les collèges et en libre accès sur le site internet de la radio du 9 ;
- favoriser l'accès à tous au sport, aux loisirs et à la culture ; concours annuel d'éloquence, poursuite des ateliers de l'AT9 avec M. HARRISSON qui fait travailler 30 jeunes sur du théâtre, le Pass Culture pour les jeunes ;
- favoriser l'accès à tous les jeunes aux ressources du territoire, à leurs droits et aux soins ; la Mairie travaille en partenariat avec le CPTS, notamment en ce qui concerne la prévention des addictions ;
- promouvoir le débat public et la participation des jeunes à la vie de la cité en encourageant les actions de citoyenneté et de solidarité ; Mme MERGOIL a rencontré avec Mme BÜRKLI les délégués de la jeunesse ; ils ont pu participer à des conseils d'arrondissement et à la tenue d'un bureau de vote.

Mme MERGOIL présente les actions mises en place depuis quelques années :

- réunion des acteurs de la jeunesse ; la dernière réunion date du 21 septembre ; la prochaine aura lieu le 18 novembre ;

- organisation plusieurs fois par an de commissions Paris Jeunes Vacances, permettant de distribuer des chèques de 200 euros ;
- depuis la crise sanitaire, ouverture des centres d'hébergement, en partenariat avec la DRIL et avec la Ville de Paris, notamment pour des jeunes femmes isolées ;
- capsules de l'orientation ;
- organisation du Forum des métiers qui cette année devrait être en présentiel ;
- organisation de la Scène de l'été, avec la sous-direction de la jeunesse et la Ligue de l'enseignement, notamment les centres Valeyre et Jacques Bravo ;
- en décembre, ouverture de théâtres forums auprès des lycéens pour les sensibiliser aux maladies sexuellement transmissibles, dont le sida, en relation avec la soirée Cactus (Dans mon slip, il y a des cactus) ; cette soirée a été organisée au CLJT Saint-Lazare en octobre 2021 ; la prochaine devrait être organisée au moment des grandes vacances pour sensibiliser les jeunes ;
- pass Culture ouvert aux jeunes ;
- programmation culturelle assez riche dans les locaux de la mairie tout au long de l'année ; cycle Jean-Claude Carrière, expositions dans les salons Aguado, conférences et concerts, concours d'éloquence, l'AT9 avec M. Tony HARRISSON et une trentaine de jeunes de 4^e et 3^e des collèges de l'arrondissement ;
- ouverture de créneaux sportifs, notamment de ninjutsu, un art martial japonais peu connu en France ;
- pendant la crise sanitaire a été mis en place un lieu solidaire destiné aux étudiants, en lien avec les Restos du cœur, Night line et Rêve jeunes ; Night line est une permanence téléphonique où les jeunes pouvaient appeler quand ils ne se sentaient pas bien ;
- mise en place avec l'épicerie écoresponsable de paniers de 4 kilos pour 1 euro pour les étudiants ;
- depuis 2016, le Conseil municipal des enfants.

Mme MERGOIL invite à voter favorablement pour la signature de ce contrat de jeunesse.

Mme Frédérique DUTREUIL regrette que la dimension climat et environnement ne ressorte pas dans ce contrat jeunes.

Elle salue tout ce qui est mis en place mais aurait aimé que ce soit orienté en corrélation avec la bifurcation climatique.

Mme la Maire rétorque que c'est ce qui est fait.

Mme Frédérique DUTREUIL estime que ce n'est pas suffisant.

Mme la Maire explique que ce document fait une dizaine de pages et que Mme MERGOIL l'a résumé.

Mme Frédérique DUTREUIL trouve que la partie sur le climat n'est pas assez développée.

Mme la Maire met aux voix la DJS.154.

Un avis favorable est émis à l'unanimité sur le projet de délibération 2022.DJS.154.

DÉLIBÉRATION 09.2022.131 (2022.DSOL.113) - SUBVENTIONS (1 024 824 EUROS) ET AVENANT RELATIF AU FONCTIONNEMENT DE MARAUDES D'INTERVENTION SOCIALE ET DE MARAUDES DOTÉES DE COMPÉTENCES INTERDISCIPLINAIRES POUR DES PERSONNES SANS-ABRI À PARIS, DONT 254 892 EUROS À L'ASSOCIATION EMMAÛS SOLIDARITÉ QUI INTERVIENT DANS LE 9^E ARRONDISSEMENT.

Rapporteuse : Mme Virginie MERGOIL, Adjointe à la Maire du 9^e arrondissement.

Mme Virginie MERGOIL explique que ces subventions sont destinées à financer les maraudes d'intervention. Elle s'élève à 254 192 euros pour l'intervention d'Emmaüs Solidarité dans le 9^e arrondissement. En 2021, Emmaüs Solidarité a mené 443 maraudes et comptabilisé plus de 3 060 personnes (dont certaines plusieurs fois).

Mme MERGOIL rappelle que des réunions de coordination de maraudes sont organisées tous les trois mois, afin que tous les acteurs puissent communiquer et que certaines situations soient dénouées.

Mme la Maire rappelle qu'Emmaüs Solidarité a été un partenaire essentiel dans la décision prise pendant la crise Covid d'ouvrir les hôtels inoccupés et de les transformer en centres d'hébergement d'urgence.

En l'absence d'interventions, Mme la Maire met au vote cette délibération.

Un avis favorable est émis à l'unanimité sur le projet de délibération 2022.DSOL.113.

DÉLIBÉRATION 09.2022.132 (2022.DCPA.21) - PRÉSENTATION DU BILAN DES DÉLIBÉRATIONS GLOBALES PORTANT SUR LES ÉQUIPEMENTS PUBLICS ADOPTÉES ENTRE 2015 ET 2022, DONT LA DÉLIBÉRATION 2022.DCPA.13 - CRÈCHE 11 RUE DROUOT (9^E ARRONDISSEMENT) - RESTRUCTURATION - APPROBATION DU PRINCIPE DE L'OPÉRATION, AUTORISATION DE DÉPOSER LES DEMANDES D'AUTORISATIONS ADMINISTRATIVES ET DE SOLLICITER TOUT FINANCEMENT EXTÉRIEUR.

Rapporteuse : Mme Virginie MERGOIL, Adjointe à la Maire du 9^e arrondissement.

Mme Virginie MERGOIL annonce que des réunions sont prévues la semaine prochaine pour le lancement des études et que ce serait bien que le vote soit favorable. Tout semble bien se passer et les délais devraient être tenus pour une ouverture au premier trimestre 2026. Les travaux ne pourront pas se faire en site occupé. Il faut donc anticiper la fermeture de la structure et répartir les enfants dans les crèches aux alentours.

Mme la Maire se réjouit que ces travaux commencent, s'étant beaucoup battue pour obtenir un budget.

Mme Virginie MERGOIL ajoute qu'une nouvelle directrice va arriver. Elle pourra coordonner les travaux.

Mme la Maire précise qu'il s'agit de la directrice par intérim de la crèche de la rue Ballu.

Mme Frédérique DUTREUIL demande qui désigne les entrepreneurs.

Mme la Maire répond qu'il s'agit d'une procédure de marché public.

Mme Frédérique DUTREUIL s'enquiert de l'impact des travaux en matière carbone. Les déchets des travaux sont-ils réutilisés ? La Mairie a-t-elle accès à ces informations ?

Mme la Maire répond que ces informations sont transmises en commission d'appel d'offres. Elle pourra répondre précisément à ces questions lors du Conseil de décembre.

Cette communication ne fait pas l'objet de vote.

DÉLIBÉRATION 09.2022.133 (2022.DEVE.88) - SUBVENTIONS (67 280 EUROS) À 9 ASSOCIATIONS PARISIENNES, DONT LES ASSOCIATIONS PULSART ET FAIR(E) UN MONDE ÉQUITABLE, POUR LEURS ACTIONS D'ACCOMPAGNEMENT ET DE SENSIBILISATION À UNE ALIMENTATION DURABLE DANS LE 9^E ARRONDISSEMENT.

Rapporteur : M. Jean-Baptiste GARDES, Adjoint à la Maire du 9^e arrondissement.

M. Jean-Baptiste GARDES indique que cette délibération propose des subventions à hauteur de 67 280 euros à 9 associations au niveau de Paris pour leurs actions d'accompagnement et de sensibilisation à une alimentation durable. Concernant le 9^e, il s'agit de proposer une subvention de 2 000 euros à l'association Pulsart pour son projet « Tout doit disparaître », dans le 9^e notamment mais aussi dans les 13^e, 19^e et 20^e. Cette association œuvre sur des ateliers auprès des jeunes de 9 à 17 ans de façon à les sensibiliser sur les modes de production et de consommation qui ont un impact environnemental plus élevé que la moyenne.

L'autre subvention qui concerne le 9^e est à hauteur de 6 000 euros, pour un projet de sensibilisation des professionnels de la restauration, à l'association Fair(e) un monde équitable, pour son projet qui s'intitule « Opération de sensibilisation des restaurateurs et cafés dans le cadre de l'addition » qui concerne un certain nombre d'arrondissements, dont le 9^e. Cette association est domiciliée dans le 10^e arrondissement et l'association Pulsart est domiciliée dans la commune de Montreuil.

Ces deux associations veillent à sensibiliser sur des sujets sur lesquels M. GARDES est mobilisé, et qui lui tiennent particulièrement à cœur.

Depuis 2014, Mme la Maire a mis une impulsion particulière sur ces sujets pour soutenir toute initiative qui rende le territoire toujours plus solidaire et porteur d'innovations en termes de durabilité notamment de l'alimentation :

- un travail a été fait sur les caisses des écoles sur lesquelles la Mairie du 9^e a été précurseur ;
- développement de circuits courts de logistique urbaine à impact carbone le plus réduit possible, sujet sur lequel Mme la Maire est particulièrement investie ;
- la rue zéro déchet, rue Milton, sur laquelle la Mairie est particulièrement investie, avec une association qui lui a été présentée par la DPE, parmi d'autres, et qu'elle a appris à connaître et avec laquelle elle travaille dans un cadre de confiance ;
- soutien de commerces comme « Nous antigaspi » qui s'est implanté rue d'Amsterdam il n'y a pas longtemps ainsi que les deux Biocoop de l'arrondissement ;
- soutien des projets de lombricomposteurs ;
- implantation de points d'apports volontaires pour les déchets alimentaires, sur lesquels la Mairie est proactive auprès de de la DPE et de la mairie centrale.

M. GARDES regrette dans cette délibération que les deux associations qui concernent le 9^e arrondissement soient totalement inconnues des services de la Mairie. Il n'y a eu aucune approche, aucune explication complémentaire sur leurs actions qui paraissent un peu floues. De plus, ces subventions apparaissent comme du saupoudrage. En effet, il n'est pas possible de savoir comment vont être utilisés ces 2 000 euros et ces 6 000 euros pour un projet qui nécessite une approche beaucoup plus globale et surtout une coordination avec les actions que la Mairie effectue déjà dans l'arrondissement.

Pour ces raisons, M. GARDES propose aux élus de s'abstenir sur cette délibération.

Mme Frédérique DUTREUIL est d'accord. Il est toujours préférable d'agir que de subventionner des associations et de déléguer à des tiers ce genre d'actions. Elle suggère à M. GARDES de faire le tour des commerçants, comme le fait l'écologiste Léa VASA dans le 10^e, qui est allée voir chaque commerçant et restaurateur afin de les convaincre de passer à l'emballage consigné. N'est-ce pas aux élus de faire ce travail ?

Mme DUTREUIL, bien qu'elle ne connaisse pas ces associations, votera pour cette délibération car elle trouve cela bien que ce type d'action soit mené dans l'arrondissement. Cela ne signifie pas, cependant, que la Mairie du 9^e ne fait rien.

Mme la Maire met au vote cette délibération.

Le Conseil du 9^e arrondissement, à la majorité des voix, s'abstient par 10 voix et 4 voix pour (M. Arnaud NGATCHA, Mme Camille VIZIOZ-BRAMI, Mme Frédérique DUTREUIL et M. Pierre MAURIN) sur le projet de délibération 2022.DEVE.88.

DÉLIBÉRATION 09.2022.134 (2022.DVD.131) - PLAN VÉLO 2021-2026 -
AUTORISATION DE SIGNATURE DE 6 CONVENTIONS FINANCIÈRES AVEC LA
RÉGION ÎLE-DE-FRANCE RELATIVE À DES SUBVENTIONS POUR PLUSIEURS
AMÉNAGEMENTS CYCLABLES.

Rapporteuse : Mme Maud LELIÈVRE, Adjointe à la Maire du 9^e arrondissement.

Mme la Maire rappelle que ces pistes cyclables sont subventionnées au minimum à 70 % par la Région Île-de-France. Sans l'argent de la Région, il serait compliqué de faire des pistes cyclables.

Mme Maud LELIÈVRE informe qu'il s'agit de l'autorisation de signature de 6 conventions financières avec la Région. En mai 2020, la Région a approuvé par délibération un soutien au Réseau Express Régional vélo, doté d'un budget de 300 millions d'euros pour l'ensemble du territoire régional : 9 itinéraires prévus entre 2025 et 2030. A Paris, cela représente 180 km de pistes cyclables sécurisées, dans le cadre du Plan vélo 2021-2026.

Ce soutien financier à destination des collectivités est largement pris en charge par le Conseil régional d'Île-de-France et répond aux principes en matière de circulation, de sécurité, de confort, de continuité, de lisibilité, de capacité et d'efficacité.

La présente délibération vise à autoriser la Maire à signer avec la Région Île-de-France un certain nombre de conventions financières au titre de ce plan vélo. Le 9^e arrondissement est concerné par les aménagements des Grands boulevards, de la rue La Fayette et de la rue d'Amsterdam :

- Grands boulevards : le coût financier du projet fait l'objet d'une participation financière de la Région à hauteur de 688 750 euros, qui est également cofinancé par la Métropole et par la Région Île-de-France ;
- rue d'Amsterdam : le coût, d'un montant subventionnable de 883 000 euros, est subventionné par la Région à hauteur de 529 800 euros, également cofinancé par la Métropole ;
- rue La Fayette : la participation financière de la Région s'élève à 444 000 euros.

Mme Maud LELIÈVRE rappelle que plusieurs considérations ont été échangées en introduction avant l'ouverture de ce conseil et en introduction sur les questions de voirie et d'aménagement d'urgence, sur lesquelles elle ne reviendra pas.

Elle rappelle également que Mme la Maire a vu encore récemment le nouveau directeur de la voirie et des déplacements, pour lui faire part d'un certain nombre d'interrogations et de demandes particulièrement urgentes, notamment sur les trottoirs élargis de la rue d'Amsterdam, mais pas seulement.

Abstraction faite de ces remarques, Mme LELIÈVRE se dit favorable à cette délibération.

Mme la Maire estime qu'il fallait insister sur le fait que les partenaires de la Ville étaient au rendez-vous pour accompagner la Ville de Paris dans cet effort de faire des pistes cyclables et de renforcer la mobilité et les mobilités non polluantes dans Paris. C'est l'objectif partagé par tous.

Elle donne la parole à M. Sébastien DULERMO.

M. Sébastien DULERMO indique que la Métropole du Grand Paris finance également les aménagements cyclables sur la Ville de Paris et sur les villes de la Métropole, et que ces tracés, dont la rue d'Amsterdam et les Grands boulevards font partie, de réseau métropolitain, avec la ligne 2 (nord-sud) qui passe par la rue d'Amsterdam, et la ligne 1. L'essentiel est d'avoir les financements croisés pour la réalisation de ces beaux axes cyclables.

Mme Frédérique DUTREUIL rappelle qu'il ne faut pas laisser croire que la Région ou l'État font une fleur à la Ville de Paris. Il y a une clé de répartition des compétences avec des budgets. Ils font leur job ni plus ni moins. Cela se fait dans les autres régions, cela fait partie de leurs compétences, il n'y a pas de geste extraordinaire. Elle rappelle également que cela se fait grâce aux impôts.

Mme la Maire rétorque qu'il s'agit d'un débat démocratique. Des budgets sont votés, comme ce sera le cas du débat d'orientation budgétaire jeudi à la Région et au mois de décembre. Il y a un très fort investissement de la Région et c'est tant mieux. On entend que c'est toujours la faute des autres et que ce n'est jamais sa faute à soi, c'est pourquoi l'engagement de la Métropole et de la Région sont nécessaires. Les défis sont tellement immenses que sans se mettre tous ensemble on n'y arrivera pas. Pour l'opinion publique et pour les habitants, c'est bien de montrer que toutes les institutions vont dans le même sens.

M. MAURIN rappelle qu'il s'était abstenu sur le Plan vélo parce qu'il n'avait pas atteint ses objectifs lors de la précédente mandature. Il les avait atteints à hauteur de 50 %. Il s'était abstenu pour d'autres raisons, notamment le stationnement sécurisé des vélos qui n'était pas suffisamment pris en compte, l'aménagement des coronapistes qui avait été un peu trop hâtif...

Aujourd'hui, il constate que les chiffres donnés par Mme LELIÈVRE sont tout à fait exacts. Grâce à la métropole du Grand Paris et à la Région, on va pouvoir améliorer le Plan vélo. L'essentiel est que le Plan vélo fonctionne à 100 % sur la prochaine mandature.

Il indique qu'il votera favorablement.

Mme Maud LELIÈVRE souligne des enjeux particuliers en Île-de-France. La Ville a des responsabilités pour arriver à faire rayonner le vélo en dehors de la ville. Aujourd'hui, les déplacements sont inférieurs à 5 km dans toute la région. Si on veut que ce soit un vrai outil de mobilité et que l'on obtienne une intermodalité avec le bus et le métro, il faut des gares d'accueil, il faut des lieux sécurisés. Il y a tout intérêt à avoir une vision large et concertée au-delà des frontières des arrondissements et au-delà des frontières du périphérique. Mme LELIÈVRE tient à saluer l'effort régional qui est un exemple pour d'autres territoires.

Mme la Maire ajoute qu'il est nécessaire d'encourager tous les acteurs à faire plus en ce sens. C'est la conclusion de ce débat.

Mme la Maire met au vote cette délibération.

Un avis favorable est émis à l'unanimité sur le projet de délibération 2022.DVD.131.

VŒU 09.2022.135 - VŒU DÉPOSÉ PAR LE GROUPE PARIS EN COMMUN RELATIF À L'ATTRIBUTION DES LOGEMENTS SOCIAUX DANS LE 9^E.

Mme Camille VIZIOZ-BRAMI souhaite revenir sur la genèse de ce vœu qui revêt deux caractères distincts : le premier, clairement technique, qui a trait à la communication municipale, et le second, plus sociétal.

Elle dit avoir été alertée lors de la réunion sur le PLU le 21 septembre dernier, où M. Jacques BAUDRIER, adjoint à la Maire en charge de la construction publique, qui copilotait cette réunion sur le PLU et qui représentait la Ville sur ce projet, a mentionné un chiffre : 7,2 % pour le logement social dans le 9^e. Il est vrai que ce chiffre est pour le moins alertant. Il est même en deçà d'un millième du taux du 16^e arrondissement. Il ne s'agit pas de comparer les arrondissements mais bien d'ouvrir un échange sur les politiques qui pourraient être mises en œuvre pour gagner quelques points d'ici 2025. 2025, parce que l'objectif à atteindre, c'est 25 % de logements sociaux en 2025.

Le *JDD* d'hier montre une projection pour 2040 qui serait atteinte, à savoir 40 % de logement social. Cela a été annoncé par un autre adjoint à la Maire de Paris, M. Ian BROSSAT, en charge du logement. Cela rend l'enjeu très important et prégnant pour le 9^e, et le chemin va être long. Cela avance, ce taux était de 13 % en 2001, il est de près de 25 % en 2022. Une dynamique s'installe sur tout Paris et c'est encourageant.

Cependant, le besoin de logements à prix abordables reste immense et l'offre est vraiment trop rare.

Mme Camille VIZIOZ-BRAMI rappelle que, dans le 9^e arrondissement, 97 % des demandes ne peuvent pas être satisfaites faute de logements disponibles. Elle remercie d'ailleurs Mme DELIRY de lui avoir transmis le PV du conseil d'arrondissement du 9^e du mois de juin, où figurait le rapport de M. PLAGNARD sur la commission d'attribution de logement, et tient à le citer : « *Beaucoup de demandeurs ne sont pas suffisamment informés des délais d'attente et cela crée de la frustration. Il est indispensable de mieux informer les demandeurs des délais d'attente par typologie de logements.* » Tel est le sens du vœu que dépose le groupe Paris en commun. Il demande une meilleure communication sur le site de la Mairie, pour pouvoir mieux comprendre et mieux appréhender cette nébuleuse, le fait de demander un logement social. Quelques chiffres pourraient être mentionnés, comme par exemple sur le site de la Mairie du 20^e : points à date, quelques adresses, progression numéraire depuis le début de mandat. Ce sont des choses tout à fait connues par tous mais elles n'ont pas de visibilité auprès de tous les habitants.

Il existe une commission où siège une élue de l'opposition. Il y a aussi un collègue d'habitants.

Le second point que souhaite soulever Mme Camille VIZIOZ-BRAMI est plus structurel et interroge sur le 9^e que chacun souhaite pour demain. Cette mixité du logement intermédiaire est un sujet sensible parce que trop peu de familles peuvent aujourd'hui accéder à ces logements et doivent quitter l'arrondissement avec pour conséquence une mixité sociale déséquilibrée, des écoles qui doivent fermer des classes à chaque rentrée scolaire. Toujours dans ce PV, M. PLAGNARD se dit heureux de découvrir que 186 logements sont attendus dans les mois qui viennent et dans les années qui viennent. Cependant, le marché du logement exclut les classes populaires et moyennes. Comment s'assurer que des étudiants, des mamans solos, des célibataires de moins de 30 ans et des familles puissent bien se loger dans le 9^e dans les années à venir ?

Mme Camille VIZIOZ-BRAMI souhaite interroger les élus sur une expérimentation, celle de l'habitat partagé dans le 9^e arrondissement : est-ce quelque chose à laquelle ils ont déjà pensé ou réfléchi ? Si tel est le cas, ils seront en mesure de l'éclairer. Quels sont leurs réflexions et leurs projets pour le 9^e ?

Mme la Maire rappelle que Mme Camille VIZIOZ-BRAMI a pris ses fonctions en septembre dernier. Elle n'a surement pas une connaissance suffisamment pointue des dossiers.

Elle donne la parole à M. Jean-Pierre PLAGNARD afin qu'il apporte des éléments de réponse.

M. Jean-Pierre PLAGNARD souhaite remercier M. NGATCHA et Mme VZIOZ-BRAMI pour cette question car cela lui permet de rappeler la qualité de la gestion que Mme la Maire et son équipe ont sur le logement social. En effet, des réponses ont déjà été apportées sur l'essentiel des questions posées.

Sur les critères de présélection utilisés par la Mairie du 9^e dans l'analyse des demandes, il n'y a rien de secret, tout est sur le site, notamment l'article 4 du règlement intérieur de la commission de désignation des candidats au logement social qui précise comment sont attribués les logements.

À la lecture de la charte, on voit que, parmi les critères retenus pour la désignation, figurent la situation professionnelle des requérants : Mairie de Paris, police, sapeur-pompier, personnel de santé, personnel de l'éducation et de la petite enfance, agent de propreté.

La commission d'attribution étant indépendante, M. PLAGNARD ne peut prendre aucun engagement sur le résultat des attributions. Les gens votent en conscience. On ne peut pas les forcer en leur disant ce qu'ils doivent voter.

M. PLAGNARD confirme que, dans chaque liste proposée à la commission, figure au moins une personne répondant aux critères précédents.

Concernant les DALO, il rappelle qu'en 2021, 39,7 % des familles qui ont reçu un logement social dans le 9^e arrondissement bénéficiaient d'un DALO, ce qui est le taux le plus élevé de tous les arrondissements parisiens.

Il rappelle également que, le 22 juin dernier, la situation du logement social dans l'arrondissement a été présentée. Le vœu de Mme Camille VIZIOZ-BRAMI a donc été exaucé il y a 5 mois environ. M. PLAGNARD est donc surpris de ce vœu. En effet, lorsque ce bilan a été présenté, M. NGATCHA ne s'est pas prononcé, il n'a pas dit un mot. Il est donc curieux de retrouver les mêmes questions que celles qui ont été abordées il y a 5 mois, sachant que tout ce que demande ce vœu a déjà été exaucé.

Il cite Mme DUTREUIL qui avait souligné le travail réalisé : « *On a souvent dans les dossiers soumis des situations très difficiles et les classements ne sont pas toujours suivis par les bailleurs sociaux. On se retrouve avec des personnes que l'on représente régulièrement et qui sont légèrement limitées d'un point de vue financier, mais leur situation est tellement difficile qu'on ne peut pas les classer en première position. Au final, nous ne sommes pas suivis par les bailleurs sociaux. En réalité, nous ne sommes pas réellement une commission d'attribution des logements mais peut-être une commission de propositions.* »

Concernant le chiffre de 7,2 %, M. PLAGNARD fait remarquer que Mme VIZIOZ-BRAMI a rappelé les propos de M. BAUDRIER mais n'a pas écouté sa réponse. En effet, elle n'a pas expliqué pourquoi on a ce chiffre de 7 %. M. PLAGNARD rappelle que le logement social est apparu dans le 9^e arrondissement, c'est la cité Napoléon en 1846. Le problème est que le logement social, c'est du foncier. Il faut qu'il y ait du foncier. Le logement social est arrivé au 20^e siècle. Or, au 20^e siècle, le 9^e arrondissement était déjà construit. On a donc fait du logement social à Paris là où il y avait de la place, en démolissant les fortifications. La seule chance des arrondissements périphériques a été d'avoir une fortification. Si le 9^e avait des fortifications, il aurait eu du logement social.

Le logement social a continué à prospérer là où il y a eu la désindustrialisation de Paris, la fin des ateliers, la fin des petites entreprises. Force est de constater qu'ils étaient à l'Est de Paris. C'est pourquoi l'Est de Paris en a bénéficié. Certes, on peut ergoter sur les 7 % mais c'est le fait de l'histoire, personne n'y peut rien. Parfois, des préemptions sont faites. On pourra rappeler 10 fois ce taux de 7 % et que certains arrondissements ont plus de logements sociaux, mais c'est un fait.

Mme la Maire rappelle avoir été force de proposition pour transformer du bureau en logement. Cela a été le cas pendant sa première mandature, c'est encore le cas actuellement. Il y a un dialogue constant avec la DLH pour cibler des immeubles qui peuvent être transformés en logements.

M. Jean-Pierre PLAGNARD ajoute qu'il passe beaucoup de temps avec Mme la Maire à recevoir des demandeurs de logements sociaux. Cela leur brise le cœur à chaque fois qu'ils rencontrent des gens qui demandent un logement social et auxquels ils ne peuvent pas donner des espérances.

M. Pierre MAURIN approuve les propos de M. PLAGNARD. Le 9^e arrondissement est un petit arrondissement, il n'y a pas d'emprise foncière disponible ou très peu. On ne peut donc pas demander à ce qu'il y ait 40 % de logements sociaux comme dans le 19^e ou le 20^e. Il n'y a que la possibilité de faire des préemptions dont le coût est parfois très élevé et dont les programmes sont souvent déséquilibrés.

M. BROSSAT dit que l'on va arriver à 40 % de logements sociaux à Paris, comme à Vienne. M. MAURIN précise que sur ces 40 %, 62 % est du logement intermédiaire. Pour obtenir un logement social à Vienne, il ne faut pas gagner plus de 3 500 euros nets par mois. On est bien loin de ces critères à Paris. La gauche a quand même fait disparaître tous ces locataires qui étaient dans les logements sociaux dits « libres ». Elle les a conventionnés et, souvent, ce sont les classes moyennes modestes qui ont disparu. La gauche fait souvent des programmes trop déséquilibrés. M. MAURIN est favorable au logement social, mais du logement social comme à Vienne. Si M. BROSSAT arrive à faire cela, ce sera formidable, et M. MAURIN votera favorablement. Or, on en est bien loin pour l'instant. Par ailleurs, un sujet est important : la rénovation des logements sociaux qui n'est pas toujours prise en compte dans les arrondissements où il y a beaucoup de logements sociaux.

M. MAURIN s'abstiendra sur ce vœu. Il ne votera pas contre, car cela part d'un bon sentiment.

Mme Frédérique DUTREUIL fait comme tout le monde le constat d'un manque criant de logements sociaux. Effectivement, il n'y a pas d'autre alternative que de préempter des biens existants et notamment des bureaux, puisque le 9^e arrondissement fait partie, avec le 8^e, des deux arrondissements où il y a le plus de surfaces de bureaux. Cela a un coût, cela demande un investissement. Le 9^e n'est pas un arrondissement où les valeurs immobilières sont les moins élevées, cela demande donc des investissements plus importants.

Concernant plus précisément le vœu, Mme DUTREUIL annonce qu'elle ne participera pas au vote. En effet, à l'occasion du deuxième conseil d'arrondissement de cette mandature, M. Guillaume COT, M. Arnaud NGACHA et elle-même ont voté ce règlement et n'ont fait aucune remarque sur les critères de sélection. Elle ne va donc pas se renier d'autant qu'elle a aujourd'hui une expérience empirique. Chaque dossier est plus poignant que le précédent : femme seule avec enfants en bas âge, famille dans une surface très difficile, personne à la rue. Il est toujours très difficile de faire une sélection pour la commission qui n'est qu'une commission de sélection de candidats. Elle sélectionne les dossiers, elle n'attribue pas les logements, et bien souvent les bailleurs sociaux ne suivent pas la commission.

Mme la Maire, soulignant que ce vœu est déjà satisfait, demande à Mme VIZIOZ-BRAMI de le retirer.

Mme Camille VIZIOZ-BRAMI répond qu'elle maintient ce vœu. Certes, elle est fraîchement élue mais, à l'instar de Mme la Maire, elle reçoit énormément de courriers tout aussi désespérants les uns que les autres.

Elle estime que l'on ne peut pas se résoudre à un attentisme. Cette fatalité n'est pas saine. Si le 9^e gagne quelques points, ce serait très bien pour tout l'arrondissement. Tel est l'enjeu de ce débat ce soir.

Mme la Maire pense que Mme Camille VIZIOZ-BRAMI est plus dans une posture politicienne en maintenant ce vœu, et le déplore.

Ce vœu a été cosigné par M. NGATCHA, Conseiller de Paris élu depuis 2020, qui se contredit en déposant ce vœu. Mme la Maire considère que ce vœu est satisfait.

Mme Camille VIZIOZ-BRAMI demande à visiter l'habitat partagé.

Mme la Maire explique que, depuis la première mandature, elle fait visiter les logements livrés, aux membres de la commission logement dont Mme DUTREUIL. Elle répète qu'elle votera contre ce vœu que Mme Camille VIZIOZ-BRAMI souhaite maintenir pour des questions de posture politique.

Elle le met aux voix.

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2511-12 ;

Vu l'article 19 du règlement intérieur du Conseil du 9^e arrondissement ;

Vu le vœu présenté par Mme Camille Vizioz-Brami, Conseillère du 9^e arrondissement ;

Est rejeté par 10 voix contre, 2 voix pour (M. Arnaud NGATCHA et Mme Camille VIZIOZ-BRAMI) et 1 abstention (M. Pierre MAURIN), Mme Frédérique DUTREUIL ne prenant pas part au vote, le vœu suivant :

Considérant que la Mairie d'arrondissement détient la charge de l'attribution des logements sociaux selon la répartition des quotas établis entre la Préfecture, la Mairie de Paris et la Mairie d'arrondissement ;

Considérant les tensions actuelles rencontrées dans le secteur du logement dans le 9^e, et les difficultés d'accéder à des loyers raisonnables, malgré une ambition forte de la Ville de Paris qui l'amène à respecter la part de 25 % de logements sociaux sur l'ensemble du parc locatif parisien (ce qui n'est pas le cas dans l'ensemble des arrondissements, et notamment dans le 9^e) ;

Considérant que plusieurs arrondissements parisiens ont mis en place une démarche de transparence pour communiquer publiquement les critères de sélection permettant à tous les citoyens d'avoir accès aux éléments pris en compte dans les choix d'attribution de logements sociaux ;

Considérant le devoir de transparence de la Mairie du 9^e vis-à-vis de ses administrés au vu de la responsabilité qui est la sienne en matière de logements ;

Considérant l'importance d'assurer une continuité du service public et notre devoir de prioriser l'accès aux logements à loyer modéré pour les professionnels de la ville de Paris œuvrant au quotidien au service des Parisiens et des Parisiennes ;

Considérant notre ambition d'améliorer continuellement le rapport de confiance entre les administrés et les responsables publiques, sur un sujet que nous considérons comme majeur ;

Sur proposition de Arnaud Ngatcha, Conseiller de Paris, et de Camille Vizioz-Brami, Conseillère d'arrondissement, le conseil d'arrondissement émet le vœu :

- **que les critères de pré-sélection utilisés par la Mairie du 9^e dans l'analyse des demandes via Loc'Annonces ou par sélection dans le fichier des demandeurs (AIDA), soient officiellement indiqués sur le site de la Mairie d'arrondissement et ainsi accessibles aux citoyens, à l'instar de la publication de la grille de cotation sur le site Paris.fr. La cotation des demandes instituée par la loi Élan ;**
- **qu'un bilan des attributions soit présenté une fois par an au Conseil d'arrondissement et aux membres de la commission : nombre de logements ayant fait l'objet d'une désignation, catégorie des logements, nombre de logements dédiés aux agents ville ; ces chiffres pourront être transmis par la DLH ;**
- **que le respect du ratio de 25 % d'attribution de logements à des agents du service public parisien soit une priorité pour la commission d'attribution du 9^e ;**
- **que les dossiers relevant de DALO soient effectivement considérés comme prioritaires et que la commission repositionne en priorité ces dossiers d'une commission à l'autre si la demande n'a pas abouti entre temps.**

VŒU 09.2022.136 - VŒU À LA MAIRE DE PARIS, PRÉSENTÉ PAR DELPHINE BÜRKLI, ALEXIS GOVCIYAN ET L'EXÉCUTIF MUNICIPAL DU 9^E ARRONDISSEMENT, RELATIF À LA DÉNOMINATION D'UNE RUE OU D'UN LIEU EMBLÉMATIQUE DE L'ARRONDISSEMENT PORTANT LE NOM DE MADELEINE PAULIAC.

M. Alexis GOVCIYAN explique qu'il s'agit d'une jeune femme au destin hors normes, morte à l'âge de 33 ans alors qu'elle était engagée pour la France à la demande du général de Gaulle. Sa dernière mission est en Pologne. Il s'agit de rapatrier des Français qui étaient dans des camps.

Cette femme est Madeleine PAULIAC, née à Villeneuve sur Lot. Son grand-père était le maire intérimaire de cette ville pendant la Première Guerre mondiale. En effet, le maire était lui-même engagé. Son père, aspirant au 88^e régiment d'infanterie, a été tué dans la bataille de Verdun. Madeleine est donc orpheline dès l'âge de 3 ans. Sa grand-mère l'accompagne et l'encourage pour qu'elle fasse des études de médecine. Elle fera partie des 350 femmes médecins à la veille de la Seconde Guerre mondiale, 350 seulement. Aujourd'hui il y a à peu près 50 000 médecins généralistes femmes.

Elle réussit brillamment ses études, s'engage auprès de la Croix-Rouge et s'engage pendant la Résistance pour la libération de Paris. Elle est remarquée pour ses actions héroïques, agissant en tant que médecin pour accompagner tous ceux qui étaient en souffrance.

Le général de Gaulle, parce qu'elle est en capacité de réaliser de grandes choses, lui demande d'aller en Pologne pour rapatrier des Français mais aussi pour être aux côtés de ceux et celles qui ont souffert et qui étaient meurtris, par exemple des religieuses qui avaient été violées par des soldats nazis ou des enfants orphelins qui étaient en situation de déshérence. Elle s'occupe de tous ces gens et elle est engagée dans l'escadron bleu de la Croix-Rouge. Cet escadron est composé de médecins mais aussi d'infirmières et d'infirmiers qui accompagnent ces malheureux. En même temps, elle est en capacité de travailler pour le bien-être et pour la bienveillance.

C'est une femme assez exceptionnelle. C'est Joséphine MISSOFFE qui a sollicité Mme la Maire et qui a transmis ce dossier. Un film a été tourné sur cette femme, « Les Innocentes ». Un livre a été écrit, « Madeleine Pauliac, l'insoumise ».

Certaines rues et certains lieux portent son nom à Toulouse, à Nantes mais rien sur Paris. Le vœu demande que l'une des bibliothèques du 9^e arrondissement, la bibliothèque Drouot ou la bibliothèque Valeyre, puisse porter son nom. Ce vœu sera porté au Conseil de Paris.

Mme la Maire ajoute que Madeleine PAULIAC a participé activement à la libération de Paris.

M. Alexis GOVCIYAN ajoute à son tour que Madeleine PAULIAC était chevalier de la Légion d'honneur et Croix de guerre 1939-1945 à titre posthume.

Mme la Maire précise que cette initiative s'inscrit dans la féminisation des rues qu'elle soutient depuis 2014.

Mme Camille VIZIOZ-BRAMI remercie M. Alexis GOVCIYAN pour cette narration enthousiasmante.

Comme Mme la Maire l'a dit, tout ce qui tend à féminiser l'espace public doit être renforcé. Elle votera favorablement et espère qu'il y aura beaucoup d'autres Madeleine à saluer dans l'arrondissement.

Mme la Maire propose de passer au vote.

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2511-12 ;

Vu l'article 19 du règlement intérieur du Conseil du 9^e arrondissement ;

Vu le vœu présenté par M. Alexis Govciyan, Conseiller de Paris ;

Est adopté à l'unanimité le vœu suivant :

Considérant que Madeleine Pauliac (1912-1946), Croix d'or de première classe, Chevalier de la Légion d'honneur et Croix de guerre (1939-1945) avec palme à titre posthume, était une pédiatre et résistante française, indépendante et libre ;

Considérant que Madeleine Pauliac était attachée à la ville de Paris où elle suivit ses études de médecine ;

Considérant que Madeleine Pauliac était une femme médecin ayant mis ses compétences au service de la Résistance, d'abord en France, où elle participa à la libération de Paris, puis en Pologne ;

Considérant que Madeleine Pauliac s'est vue confier en 1944 par le général de Gaulle une mission sanitaire dans le cadre du rapatriement de cinq cent mille ressortissants français ;

Considérant son engagement au sein de la Croix-Rouge, au sein de l'Escadron bleu et au service de religieuses violées à qui elle a apportés des soins pédiatriques clandestins ;

Considérant son rôle sanitaire et son humanisme à l'égard des plus vulnérables et au péril de sa propre vie ;

Considérant le symbole fort que représenterait la dénomination d'une rue ou d'un lieu emblématique de l'arrondissement ;

Mme Delphine Bürkli, M. Alexis Govciyan et l'exécutif du 9^e arrondissement émettent le vœu que la Maire de Paris :

- **saisisse la commission de dénomination des rues, places et équipements de Paris afin d'attribuer le nom de « Madeleine Pauliac » à l'une des deux bibliothèques Drouot ou Valeyre.**

Mme la Maire remercie les élus pour ce consensus en fin de séance, et informe que le prochain Conseil aura lieu lundi 28 novembre.

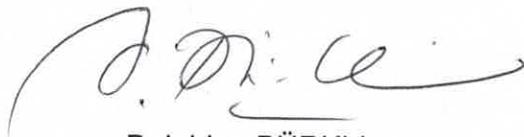
Mme Frédérique DUTREUIL s'enquiert de l'agenda pour le premier semestre 2023.

Mme la Maire indique l'avoir envoyé il y a quelques jours, après avoir eu connaissance des dates du Conseil de Paris.

CLÔTURE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour de la séance du Conseil du 9^e arrondissement étant épuisé, la séance est levée à 21h20.

La Maire du 9^e arrondissement



Delphine BÜRKLI

L'Adjoint à la Maire du 9^e arrondissement



Jean-Pierre PLAGNARD